

ROB
2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026-2029

Limeil-Brévannes

I. L'ELABORATION DU BUDGET	
2026.....	5
1.1. LES ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE NATIONALE.....	5
1.2. LES DISPOSITIONS DU PLF POUR 2026 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
1.2.1. <i>La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</i>	6
1.2.2. <i>Le soutien à l'investissement local</i>	6
1.2.3. <i>DILICO</i>	7
1.3. LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LE TERRITOIRE	7
II. L'OFFRE DE SERVICE DE LIMEIL-BREVANNES.....	9
1.1. LA PETITE ENFANCE	9
1.2. LA SCOLARITÉ ET L'ACCUEIL DES ENFANTS	9
1.3. L'OFFRE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE	11
1.4. LA VIE DES QUARTIERS ET DE LA JEUNESSE	12
1.5. L'OFFRE SPORTIVE	16
<i>Actions en faveur du jeune public</i>	16
<i>Offre pour les seniors</i>	16
<i>Manifestations sportives phares</i>	16
<i>Engagement pour l'inclusion</i>	17
1.6. LE VOLET SANITAIRE ET SOCIAL	17
1.7. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	18
III. LES DONNEES RETROSPECTIVES 2021-2024.....	21
1.8. UN MAINTIEN DE L'ÉPARGNE POSITIVE DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ	21
1.9. UN DÉSENDETTEMENT CONTINU	21
1.10. LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	22
1.11. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24
i. <i>Les impôts et taxes</i>	25
A. Les contributions directes	25
B. La fiscalité indirecte	25
ii. <i>Les dotations, subventions et participations</i> :.....	26
C. Les dotations de l'Etat	26
D. Les dotations de péréquation « horizontales » et l'allocation compensatrice métropolitaine	28
E. Les autres dotations et participations.....	29
iii. <i>Les produits des services et du domaine</i>	30
iv. <i>Les autres produits de gestion courante et atténuations de charges</i>	30
1.12. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	30
v. <i>Les charges courantes</i>	31
vi. <i>Les charges de personnel</i>	32
vii. <i>Les subventions et participations</i>	34
A. Les subventions versées aux personnes de droit privé	34
B. La subvention d'équilibre versée au CCAS.....	35
C. Les Participations et contributions obligatoires	35
viii. <i>Les charges financières</i>	36
1.13. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	37
1.14. LES FONDS PROPRES DE LA VILLE	39
i. <i>Les subventions</i>	39
ii. <i>Les autres recettes d'investissement</i>	40
1.15. LES OPÉRATIONS BANCAIRES 2025	42
1.16. DESCRIPTION ET VALORISATION DE L'ENCOURS.....	42
i. <i>Les caractéristiques de la dette</i>	43
ii. <i>Le profil d'extinction de la dette</i>	44
1.17. LA STRATÉGIE PLURIANNUELLE D'ENDETTEMENT DE LA VILLE	45

INTRODUCTION

Exercice incontournable de la séquence budgétaire, la commune présente son rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour la période 2026-2029, dans un contexte national marqué par une incertitude politique et financière.

Après plusieurs années de crises successives — pandémie de Covid-19, retour de l'inflation, hausse des taux d'intérêt, bouleversements de la fiscalité locale et instabilité politique — la situation financière des collectivités territoriales demeure sous tension.

La fin de l'année 2025 confirme l'« effet ciseaux » déjà perceptible depuis 2023 : les dépenses de fonctionnement continuent de croître plus rapidement que les recettes. Les charges générales (achats, services...) et les frais de personnel, avec notamment la revalorisation du point d'indice et les mesures du Ségur, ont fortement augmenté. Parallèlement, la hausse des recettes fiscales ne permet pas de préserver un niveau d'épargne satisfaisant, notamment en raison de la baisse des droits de mutation (DMTO), liée à un marché immobilier toujours en difficulté.

Les marges de manœuvre des collectivités pour financer leurs projets demeurent très limitées. Après une chute de l'épargne nette de -7 % pour l'ensemble des collectivités territoriales depuis 2023, et de -7,8 % pour les communes, cet indicateur reste stable en 2025. La capacité d'investissement des communes demeure fragile et devrait continuer à se dégrader, en raison des efforts supplémentaires exigés par le Gouvernement. Limeil-Brévannes n'échappe pas à cette tendance, avec une baisse de 5 % de son épargne brute en 2025 par rapport à 2024, malgré des efforts constants pour maîtriser les dépenses de gestion et maintenir une trajectoire financière équilibrée.

Dans ce contexte, la commune continue de faire face à des défis complexes, tout en restant fidèle à ses engagements. Aussi, la municipalité poursuit son action en faveur du développement durable, de l'amélioration des infrastructures publiques, du renforcement du lien social et de la solidarité, ainsi que de la sécurité et la tranquillité publique.

Pour la période 2026-2029, la stratégie budgétaire devra rester prudente, sans pour autant renoncer à l'ambition municipale de résorber le déficit en équipements publics hérité de l'ancienne mandature.

Le 14 octobre dernier, le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2026 a été présenté à l'Assemblée nationale. A la lecture de ce projet, un effort global permettant à l'Etat de redresser ses comptes publics est demandé aux collectivités territoriales. Celui-ci vise à une amélioration graduelle de la trajectoire des dépenses publiques pour revenir à l'équilibre à l'horizon 2029. Concernant les collectivités territoriales, cet effort correspond à 13 % de l'effort global sur le déficit public.

Ainsi, cette absence de soutien étatique durable entrave notre capacité à répondre pleinement aux besoins de la population.

Afin de maintenir une gestion rigoureuse et responsable de nos finances, nous devons plus que jamais trouver des solutions innovantes pour financer nos investissements prévus entre 2026 et 2029 (59,79 M€), sans compromettre la qualité des services publics rendus à la population.

En raison de la diminution du soutien de l'État aux collectivités territoriales, le recours à l'emprunt devient un levier indispensable pour l'ensemble des collectivités territoriales. Par ailleurs, les appels à projets mis en place par l'État, de plus en plus rares et complexes, ne suffisent pas à compenser la hausse des besoins d'investissement.

Ce rapport présente les engagements pluriannuels, l'évolution de la dette, ainsi que les prévisions de dépenses et d'effectifs, tout en tenant compte des contraintes et des opportunités économiques. Il permettra de tracer les contours du budget 2026, qui sera finalisé dans les semaines à venir en vue de son adoption en décembre 2025.

I. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

1.1. Les éléments de conjoncture économique et financière nationale

Les orientations du projet de loi de finances (PLF) 2026, dessinent un redressement progressif de la situation des finances publiques en proposant une baisse substantielle des dépenses publiques afin de contenir le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 puis de le ramener sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2029.

Cette trajectoire repose sur les éléments suivants :

- **Lutte contre l'inflation et soutien au pouvoir d'achat** : le programme de stabilité à moyen terme (PSMT) prévoit pour l'année 2026 un taux d'inflation à 1,4% toutefois, le Gouvernement retient au titre du PLF 2026 une hypothèse d'inflation à 1,3%.
- **Croissance et environnement économique** : Les prévisions de la Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit sur une croissance de 1 % en 2026 (0.5% en 2025). Le Gouvernement retient également cette hypothèse de 1% de croissance en 2026.
- **Charge de la dette et endettement** : La charge de la dette publique continue de croître au niveau de l'Etat. Après avoir atteint **55 milliards d'euros** en 2025, elle devrait s'élever à **59,3 milliards d'euros** en 2026. Quant à la dette publique cumulée, elle est estimée à 3 200 milliards d'euros en 2025 (soit 115,9% du PIB) et atteindra 3 300 milliards d'euros en 2026 (soit 117,9% du PIB).

Ces principaux agrégats conduisent le Gouvernement à proposer une économie de 43,8 milliards d'euros au PLF 2026 notamment par la réduction des dépenses publiques à travers l'ensemble des administrations publiques (État, collectivités territoriales et administrations de sécurité sociale).

1.2. Les dispositions du PLF pour 2026 concernant les collectivités territoriales

Le texte du PLF 2026 ne déroge pas à la dynamique de ses dernières années imposant des efforts considérables aux collectivités territoriales, pour contribuer à l'assainissement des finances publiques. Une enveloppe de 5,3 milliards d'euros d'économies est attendue (soit 13% de l'effort global alors que les dépenses des collectivités territoriales ne correspondent qu'à 17% des dépenses publiques).

Plus précisément, les coupes prévues par le Gouvernement visent à la reconduction pour l'année 2026 du dispositif de ponction des recettes fiscales (le DILICO) pour un prélèvement à hauteur de 2 milliards d'euros (1 milliard d'euros en 2025) ainsi que la réduction de la dynamique de la TVA et la diminution des dotations de soutien à l'investissement local.

Ainsi, les principales orientations du PLF sont les suivantes :

1.2.1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est issue de la suppression successive par l'Etat de la taxe locale sur le chiffre d'affaires puis de la taxe sur les salaires. Elle correspond au financement de compétences dont l'exercice a été confié de longue date aux collectivités territoriales.

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de solidarité urbaine (DSU) et Dotation nationale de péréquation (DNP)).

Le montant de la DGF est fixé à 27,1 milliards d'euros pour 2026, relativement stable en valeur par rapport à 2025, mais sans augmentation pour compenser l'inflation (1,3% du PIB).

Il est important de rappeler qu'entre 2014 et 2018 ce montant est passé de 40 à 27 milliards d'euros. Ainsi, la DGF ne représente que 64% de son niveau de 2013.

Cette stabilité se traduit par une perte de pouvoir d'achat pour les collectivités et à un retour de l'écèlement classique de la Dotation forfaitaire pour financer les enveloppes de dotations de péréquations (la DSU et la dotation de solidarité rurale (DSR)). Pour rappel, le Gouvernement avait décidé de ne pas écèlement la dotation forfaitaire en LF 2023 et de ne l'écèlement que très faiblement en LF 2024.

A l'échelle de la Ville, l'écèlement n'est pas appliqué au regard de son potentiel fiscal qui est inférieur à 85 % du potentiel fiscal moyen national.

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour l'année 2025 s'élève à 2,1 milliards d'euros. Une augmentation est prévue de 140 millions d'euros en 2026. Ce dispositif soutient les communes urbaines les plus défavorisées, leur permettant de financer des projets essentiels dans des secteurs comme le logement, l'éducation, et la sécurité.

Les communes sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué. Remonter ce rang de classement signifie un appauvrissement de la commune dans sa globalité (augmentation de la population, baisse du potentiel financier, augmentation des bénéficiaires des APL, baisse du revenu imposable par habitant) et met en exergue une certaine précarité de la population Brévannaise.

Limeil-Brévannes se situe au rang de classement 231 en 2025 (contre un classement au rang 226 en 2024).

1.2.2. Le soutien à l'investissement local

Le PLF 2026 prévoit la fusion de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) aux communes et à leurs groupements, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) en un seul dispositif appelé le Fonds d'investissement pour les territoires. Le montant cumulé reste stable mais seul 15% de l'enveloppe est à destination des communes ayant un rang DSU.

En 2026, il est à prévoir une diminution du soutien de l'Etat quant au financement de ses projets en raison de cette mesure.

Concernant le Fonds vert, instauré lors de la LF pour 2023, il s'agit d'un dispositif permettant de soutenir les collectivités qui engagent des travaux de rénovation des écoles et toutes les actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches). L'enveloppe de ce fonds atteignait en 2024, 2,5 milliards d'euros puis a diminué à 1,15 milliards en 2025. Pour 2026, les autorisations d'engagement diminuent de plus de 40% entraînant nécessairement une baisse des crédits du Fonds vert affectés aux communes.

Pour autant, la commune persévère en présentant chaque année à la Préfecture du Val-de-Marne ses opérations éligibles, relatives à la rénovation thermique, à la transition énergétique et énergies renouvelables, à la mise aux normes des équipements, au développement numérique et à la création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires.

En 2025, la commune de Limeil-Brévannes a déposé plusieurs dossiers de demande de subvention pour une enveloppe globale de 2,2 M€ toutefois, en raison de la réduction des enveloppes des financeurs, elle n'a bénéficié que d'un taux très faible d'attribution de 4%. Les projets ayant bénéficié de ces fonds portent sur la rénovation de l'éclairage public 2024, la construction du complexe sportif Marie Paradis et la ferme pédagogique pour un montant total de 97K€.

1.2.3. DILICO

Le **DILICO** (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) est un mécanisme introduit par l'**article 186 de la loi de finances pour 2025**. Il vise à associer les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques tout en évitant un prélèvement définitif.

L'objectif est de mettre en réserve 1 milliard d'euros de recettes fiscales des collectivités en 2025. Il se substitue au fonds de réserve initialement prévu dans le PLF 2025. Le montant prélevé en 2025 pour les communes était de 250 millions d'euros.

Le PLF 2026 prévoit la reconduction de ce dispositif pour un montant de 2 milliards.

Ce dispositif s'applique selon un indice synthétique défini par le potentiel financier, seules les communes ayant un potentiel financier de 1,1 sont contribuables à ce fonds. La commune de Limeil-Brévannes n'entre pas dans ce dispositif.

1.3. Les relations financières avec le Territoire

Depuis 2016, la commune de Limeil-Brévannes est membre de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), un des 12 Établissements Publics Territoriaux (EPT) membres de la Métropole du Grand Paris (MGP).

Dans le cadre des compétences exercées par GPSEA qui dénombre 16 communes, Limeil-Brévannes, qui reste démographiquement la 3^{ème} commune la plus importante du territoire, a transféré une partie des compétences, soit indirectement via l'ex CAPCVM, soit directement :

- **L'eau et l'assainissement** : l'eau et l'assainissement sont deux compétences pleines de GPSEA depuis le 1^{er} janvier 2016. A Limeil-Brévannes la compétence assainissement est exercée directement par Grand Paris Sud Est Avenir ;
- **La collecte de déchets ménagers** : GPSEA assure la collecte des déchets sur le territoire de la ville et gère directement ou indirectement cinq déchèteries à Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, Sucy-en-Brie et La Queue-en-Brie ;

En revanche, contrairement à d'autres communes du Territoire, la commune conserve les compétences suivantes :

- Les équipements sportifs ;
- La voirie communale ;
- L'action sociale, l'insertion et l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, le territoire a acté, par délibérations et conventions, la création d'un service commun concernant la propreté urbaine, l'hygiène publique et la fabrication de repas (restauration scolaire, centres de loisirs et personnes âgées). Il s'agissait de maintenir l'offre de services existants depuis l'ancienne communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne.

Budgétairement, la restitution de ces trois compétences à la commune ayant eu pour effet de lui transférer des charges de fonctionnement refacturées en partie dans le cadre des trois conventions de service commun et valorisées en partie dans le cadre de compensations versées à la Métropole du Grand Paris, **la ville a signé trois conventions qui encadrent les conditions financières de la restitution de ces compétences avec l'EPT.**

La traduction financière du transfert de ces compétences est illustrée principalement par le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) dont les données figurent ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution globale 2021/2025
Contribution au FCCT	5 923 446	6 043 432	6 425 339	6 607 054	6 729 632	21%
Conventions de services partagés	29 107	125 333	271 672	407 758	450 000	
Participation Production Florale et Arboricole - Dératisation	3 445	9 674	5 461	10 821	2 738	
Evolution annuelle de la contribution	5 955 998	6 178 439	6 702 472	7 025 633	7 182 370	

Le FCCT connaît une variation globale entre 2021 et 2025* de 21 % en raison de l'application du coefficient de revalorisation légale des bases foncières qui s'applique à une partie du FCCT et de la mise en application du pacte financier acté par le Conseil de territoire et par lequel il prélève une partie des évolutions positives des recettes fiscales de la ville.

*Le montant du FCCT 2025 reste prévisionnel à ce stade de l'année.

II. L'OFFRE DE SERVICE DE LIMEIL-BREVANNES

La municipalité a continué et continuera sur la période 2026-2029 de poursuivre l'amélioration de la qualité des services publics offerts quotidiennement à la population tout en respectant les contraintes financières qui s'impose à elle.

1.1. La petite enfance

La commune propose pour le secteur de la petite enfance 328 berceaux répartis comme suit :

Structures communales :

- Multi- accueil Petits Lutins : 36 berceaux ;
- Multi-accueil Farfelune : 20 berceaux ;
- Multi -accueil Pain d'épices : 14 berceaux ;
- Multi-accueil Pomme de Reinette : 36 berceaux (délégation de service public).

Structures départementales :

- Crèche Gisèle Vatinel : 60 berceaux
- Crèche Caroline Aigle : 40 berceaux

Structures privées :

- Crèche inter-entreprises Effervsens: 22 berceaux (dont 4 réservés par la Ville)
- Micro- crèche Le Repère des Timéo et des Chérubins : 12 berceaux
- Micro-crèche Malala : 12 berceaux
- MAM Des Temps Câlines : 16 berceaux

Structure hospitalière ;

- Crèche de l'hôpital Emile Roux : 60 berceaux

La commune dispose également d'un relais petite enfance (RPE anciennement RAM). Le RPE Amstramg'Ram est un lieu d'informations, de rencontres, d'échanges et de partages pour les parents et les assistantes maternelles (96 dont 80 assistantes maternelles en activité).

Le service petite enfance de la commune s'inscrit comme pôle ressources pour les familles brévannaises ayant de très jeunes enfants. En plus de garantir la qualité des prestations et de proposer une prise en charge adaptée à tous les enfants accueillis, notamment ceux en situation de handicap, le service développe des actions de soutien à la parentalité à destination des jeunes parents du territoire. Dans cette optique, le service petite enfance va reconduire les ateliers et temps de rencontre dédiés à l'accompagnement des parents dans l'éveil et le développement de leur enfant.

1.2. La scolarité et l'accueil des enfants

Ce sont plus de 3 370 enfants inscrits dans les 14 écoles du 1^{er} degré de la commune : 1 280 élèves dans les écoles maternelles et 2 090 dans les écoles élémentaires, répartis dans 143 classes.



Chaque année scolaire, la ville alloue à chacune des écoles des crédits pour chaque élève. Ce forfait par élève s'élève à 31,34€ pour les élèves de maternelle et à 32,74€ pour les élémentaires. Les enseignants achètent des fournitures scolaires, du papier, des livres, abonnements, des jeux et jouets. Cette volonté politique permet une véritable gratuité scolaire et contribue ainsi à une plus grande égalité des chances.

La commune participe activement à la mise en œuvre du « numérique dans les écoles » du 1^{er} degré par la dotation d'équipements informatiques et son renouvellement au sein de ses écoles : ordinateurs portables, tableaux et/ ou écrans numériques (TNI et ENI) dans toutes les classes élémentaires.

En 2025, la ville continue d'investir, au titre de cette dotation d'équipements informatiques, par l'installation de nouveaux ENI sur l'école Piard pour près de 50 K€.

Conformément au Projet Educatif de Territoire, des actions relevant de différentes thématiques socio-éducatives sont développées venant participer à la réussite des enfants et à leur ouverture au monde tout en les guidant dans leurs apprentissages de futurs citoyens. Des projets ont été portés autour de la lutte contre le harcèlement, l'exclusion et la fracture numérique, d'autres à la sensibilisation à l'égalité filles et garçons et aux droits de l'enfant. Par ailleurs, des activités sont organisées autour du bien-être et de l'alimentation.

En particulier, dans le cadre de la convention passée avec l'association les Papillons, des boîtes aux lettres sont en cours de déploiement dans les écoles permettant aux enfants d'y déposer un écrit et les professionnels ont été formés. Dans un premier temps, ce dispositif a été installé dans les écoles Mireille Darc, Piard, Soulié et Pasteur avant d'être généralisé à l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, la ville s'inscrit dans le projet de lutte contre l'usage excessif des écrans. En 2025, cette action a été conduite dans le cadre d'une convention passée avec une association qui propose des formations aux animateurs et des ateliers à destination des enfants accueillis sur les temps extrascolaires. De même, une conférence a été organisée s'adressant aux parents, conférence entrant aussi dans le cadre de l'axe de soutien à la parentalité. La commune souhaite reconduire cette initiative à destination des jeunes publics et de leur famille.

S'agissant des activités péri-extrascolaires, les 6 centres de loisirs élémentaires et maternels (Martine Soulié, Malraux, Jean-Louis Marquèze (2), Prévert, et Picasso) accueillent en moyenne 330 enfants le mercredi, 230 enfants durant la période des petites vacances scolaires et 300 pendant la période estivale.

Ce sont 2 100 enfants qui déjeunent en moyenne chaque jour à la restauration scolaire. Des animations sont menées pendant la pause méridienne pour sensibiliser les enfants notamment au goût et à l'équilibre alimentaire ainsi qu'au développement durable comme le tri sélectif et la lutte contre le gaspillage. L'action Lire et Faire Lire est développée sur le temps du midi dans les écoles maternelles et élémentaires. L'objectif de cette action est d'organiser des temps de lecture assurés par des bénévoles à destination des jeunes publics périscolaires, maternels ou élémentaires visant à l'ouverture au monde et au développement de l'imaginaire.

De manière plus générale, les projets pédagogiques des accueils péri et extrascolaires ont pour objectifs de proposer des actions permettant la découverte d'activités culturelles et sportives, la sensibilisation à l'environnement, l'inclusion et l'éducation à la citoyenne telles que définies dans le Projet Educatif de Territoire.

1.3. L'offre culturelle et associative

Limeil-Brévannes offre une programmation culturelle riche et accessible à tous, qui rencontre chaque année un succès grandissant. 1 783 spectateurs ont participé à la saison culturelle 2024-2025, soit près de 44,49 % de plus que la saison précédente (1 234 spectateurs)

Les Brévannais peuvent ainsi assister à des spectacles variés (théâtre, comédie, concerts, spectacle jeune public...) en famille au Théâtre Barbara et à la Boîte à Clous.

En complément, 160 séances de cinéma sont organisées par an au Théâtre Barbara qui compte 165 places. Chaque semaine, des films récemment sortis au niveau national sont proposés les mardis soir et mercredis matin, ainsi qu'une fois par mois, le mercredi après-midi et le samedi matin. Le nombre de participants est estimé à plus de 4 000 spectateurs pour l'année.

Par ailleurs, afin de permettre aux spectateurs d'être installés plus confortablement, la commune a investi cette année dans de nouveaux sièges.

De nombreuses expositions gratuites se tiennent également à la Galerie tout au long de l'année. Des vernissages sont proposés afin de pouvoir échanger avec les artistes qui y exposent.

La commune collabore lors de nombreux événements qu'elle organise avec la médiathèque et le conservatoire à rayonnement intercommunal, tous deux situés sur la commune notamment l'intervention du conservatoire dans les classes CHAM. Ces équipements culturels, gérés par le Territoire GPSEA, viennent enrichir l'offre culturelle proposée aux Brévannais.

Tout au long de l'année, la municipalité organise également divers événements festifs, culturels, sportifs et associatifs pendant lesquels les Brévannais sont de plus en plus nombreux à se retrouver. Parmi ceux-ci, on retrouve le forum des associations, le Limeil Blues Rock Festival, la fête du jardinage, la fête de la ville, le marché de Noël, le carnaval, la fête de la musique et le bar éphémère...

Les associations Brévannaises jouent aussi un rôle important dans le dynamisme de la ville, raison pour laquelle la municipalité les accompagne au quotidien dans le développement de leurs projets. Ce soutien se traduit par des subventions matérielles (prêts de salles, de matériels, supports de communication, photocopies), mais aussi par des subventions financières dont le budget alloué est maintenu année après année.

Enfin, depuis 2024, le dispositif l'Heure Civique est proposé par la ville. Il vise à mobiliser des volontaires pour soutenir les associations Brévannaises en fonction de leurs besoins. L'Heure Civique permet ainsi de mettre en relation les associations ayant besoin d'aide

ponctuelle avec les habitants souhaitant offrir un peu de leur temps. Les volontaires peuvent s'inscrire sur un site d'internet dédié tout au long de l'année.

1.4. La vie des quartiers et de la jeunesse

La collectivité développe son action à la population à travers ses différentes structures de proximité labellisées conjointement par la Caisse des allocations Familiales (CAF) et le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Ainsi, la commune de Limeil-Brévannes est dotée de 4 Structures d'animation globale (La Maison Marin, la Maison des Temps Durables, le Point Information Jeunesse, la Maison de la Hêtraie) qui accueillent les Brévannais de tout âge, et ce tout au long de l'année.

Ces structures de proximité ont pour but principal de développer l'animation sociale permettant de découvrir, de pratiquer différentes activités pour les adultes et les familles, en proposant des programmations annuelles par type de public.

- ***Le pôle famille***

Coordonné par une référente famille, ce pôle d'activités propose :

- Des sorties de loisirs durant les périodes de vacances scolaires,
- Des ateliers socioculturels récréatifs,
- Des activités de soutien à la parentalité (Baby Gym, Bébé lecteur, le temps des parents),
- Des conférences / débats sur des thématiques sociétales,
- Des permanences d'accès aux droits (écrivain public, juridique, emploi...),
- Des permanences d'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées (Déclaration d'impôts, CAF, titre de séjour...),
- Des cours de français, appelés « Les ateliers sociolinguistiques ». Ces ateliers ont pour principal objectif de favoriser l'intégration et l'autonomisation des personnes par l'intermédiaire de cours de français théoriques combinés à des ateliers pratiques de vie quotidienne. Les groupes sont constitués par niveau : primo, alphabétisation, débutant, intermédiaire et soir. Entre 50 et 70 personnes bénéficient annuellement de ce dispositif.

- ***Le pôle 6/10ans***

Des clubs loisirs ont été créés au sein des principales structures de proximité. Les clubs accueillent les enfants de 6 à 10 ans sur les temps des mercredis après-midi, encadrés par des animateurs diplômés ainsi que durant les vacances scolaires.

Plus de 200 enfants ont été accueillis dans le cadre des activités des loisirs.

- ***Le contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS)***

Ce dispositif regroupe toutes les actions visant à fournir aux enfants, en complément de l'école, le soutien et les ressources nécessaires pour réussir scolairement, soutien qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur milieu familial ou social. L'accompagnement à la scolarité contribue ainsi à favoriser l'égalité des chances et à prévenir l'échec scolaire.

Le repérage des familles bénéficiaires se fait principalement en collaboration avec les établissements scolaires de la ville, avec l'appui du programme de réussite éducative.

Nos critères de repérage des familles ne se limitent pas à la situation scolaire de l'enfant mais également à sa qualité de vie, son environnement social, et sa situation familiale. Les critères énumérés sont généraux mais ils fixent une ligne directrice qui est d'apporter une aide personnalisée afin d'éviter le décrochage scolaire.

Le CLAS s'associe également dans une démarche d'ouverture culturelle. Ces temps sont concentrés durant les mercredis matin. A ce titre les enfants ont bénéficié de différents projets culturels notamment :

- ✓ **COLORI** : Cette initiative pédagogique vise à développer l'expression orale et corporelle des enfants. Une pièce de théâtre a pu être présentée aux familles lors d'un spectacle qui a traditionnellement lieu en fin d'année scolaire.

Environ 140 enfants sont accueillis quotidiennement dans nos structures, avec des horaires adaptés : de 16h30 à 18h pour les élèves du primaire et de 18h à 19h30 pour les collégiens. Le taux d'encadrement est d'environ un intervenant pour six enfants, garantissant ainsi un suivi éducatif individualisé et de qualité.

- **Le pôle jeunesse 11/17ans**

La création d'un « club ados » au sein de l'équipement de quartier des Temps Durables permet de renforcer la visibilité des actions dédiées aux jeunes. Ce club offre aux adolescents l'accès à diverses activités tout au long de l'année. Afin de favoriser leur engagement et consolider le lien social, les animateurs assurent une présence hebdomadaire dans les collèges de la ville, tous les mardis et les jeudis sur le temps du déjeuner.

Le club ados propose des projets d'animation à travers des activités socio-culturelles et éducatives favorisant l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté du public cible.

Le club ados accueille les jeunes tous les soirs les mardis, jeudis, vendredis de 16h30 à 19h et les mercredis et samedis de 13h30 à 19h.

Une programmation d'activités est proposée durant chaque période de vacances scolaires. En Aout 2025, 11 jeunes ont pu découvrir le paysage d'Arcachon en vélo et pratiquer le surf.

- **Le Point Information Jeunesse (PIJ)**

Les actions du PIJ ont touché près de 500 jeunes dans la construction de leur projet de vie, dans l'accompagnement individualisé à l'accès à la citoyenneté, à l'emploi, au logement ou aux loisirs. Le principal objectif dans les années qui viennent restera l'insertion professionnelle : l'accent sera mis sur le développement de partenariats avec des entreprises locales, notamment pour ce qui concerne l'alternance, l'apprentissage, les jobs étudiants et les stages professionnels.

- ✓ **Les stages d'observations** : la commune poursuit son engagement en faveur des collégiens de 3^{ème} en organisant leur stage d'observation

obligatoire. Un parcours est proposé, combinant des immersions au sein de différents services municipaux et chez des entreprises partenaires. Ce dispositif offre aux jeunes une découverte concrète du monde professionnel, avec par exemple une visite de la brigade des sapeurs-pompiers de Valenton, ou encore une journée à l'aéroport de Paris, où leur sont présentés divers métiers et opportunités de carrière. Près de 40 collégiens bénéficient chaque année de cette initiative.

- ✓ **La Bourse à Projets** : La ville reconduit son dispositif qui permet d'accompagner méthodologiquement et financièrement les jeunes Brévannais âgés de 16 à 25 ans dans leur parcours de vie et qui est articulé autour de deux axes :

- Parcours de vie (cet axe permet aux jeunes de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation d'un projet en lien avec leur parcours de vie : permis de conduire, BAFA, aide à l'achat d'un moyen de transport, futurs entrepreneurs, etc.). Il concerne les jeunes pris individuellement

- Projet de séjour engagé et/ ou initiative citoyenne (cet axe vise à soutenir et à encourager les initiatives individuelles ou collectives des jeunes :

- dans la mise en place de projets liés à la citoyenneté et à la solidarité (exemples : participer à recréer du lien social entre les personnes âgées / les personnes en situation de handicap et les structures locales, participer à la mise en place de transports solidaires, organiser des ateliers pour favoriser le lien intergénérationnel autour des médias ou des loisirs, aide à l'accompagnement éducatif des mineurs etc...).
- dans la mise en place de séjours de tout type, culturels, linguistiques, de découverte ou encore d'actions engagées et solidaires, Cette aide peut financer une partie des frais relatifs à l'organisation d'un séjour (par ex, hébergement, transport, frais d'étude l'étranger) ou d'une manifestation.

Les jeunes déposent un dossier de candidature et soutiennent leur projet oralement devant un jury composé de conseillers municipaux, de chefs de service et de jeunes de 18 à 25 ans. Ils bénéficient au préalable d'un accompagnement du PIJ pour structurer leur présentation, valoriser leur parcours et clarifier leur projet.

En échange de cette aide financière, les jeunes bénéficiaires accomplissent des heures bénévolat dans différents services municipaux, lors d'évènements organisés par la ville.

- ✓ **Opération Jobs d'été** : C'est l'occasion pour les jeunes de trouver un emploi saisonnier principalement pour l'été. Ainsi, de nombreuses offres d'emplois sont proposées aux jeunes, ainsi qu'un accompagnement pédagogique sur la méthodologie de recherche. Des ateliers de coaching et de simulation d'entretien leur sont également proposés.
- ✓ **La lutte contre les addictions** : Le PIJ s'engage dans la lutte contre les addictions en organisant une journée de sensibilisation pour le jeune public brévannais sur la santé et les conduites à risque. L'objectif est d'informer les jeunes sur la réduction des risques liés à la consommation de substances psychoactives, y compris drogues et protoxyde d'azote, tout en présentant les prestations de soins et l'accès aux droits sociaux. De nombreux

partenaires ont participé à cette initiative, répondant aux questions des élèves, parents et professeurs, et soulignant l'importance d'un maillage territorial. L'accent n'est pas seulement mis sur les substances illicites, mais aussi sur la thématique plus large de l'addiction et de la dépendance (jeux d'argent, réseaux sociaux). Cette journée a sensibilisé plus de 300 jeunes.

- ✓ **La soirée de l'Excellence :** Lors de cette soirée, les jeunes lauréats du brevet des collèges et du Baccalauréat sont célébrés et reçoivent des chèques cadeaux. En 2024, 100 jeunes ont bénéficié de cette initiative. La ville a également décidé d'étendre cette valorisation aux sportifs ayant obtenu des récompenses lors de leurs compétitions, témoignant ainsi de son engagement à soutenir la réussite scolaire et sportive des Brévannais

- **Les animations de quartiers**

Anim'ton quartier / Anim'ton été sont devenus des rendez-vous incontournables de l'été et ont été organisés également sur la période hivernale pour répondre à une forte demande de la population. L'objectif est de dynamiser la ville en développant des animations culturelles et sportives à destination des Brévannais des différents quartiers de la commune.

En plus de ces actions estivales, la ville propose une animation à l'occasion des fêtes de fin d'année qui s'intitule "La place féérique". Cette action a lieu au niveau de la place des Herbages de Sèze pour la joie des habitants de ce quartier et des Brévannais au sens large. Les Brévannais ont pu bénéficier, d'une promenade en poney, de structures gonflables et bien d'autres stands festifs.

En 2025, c'est plus de 4 000 Brévannais, tout âge confondu, qui ont pu bénéficier de ces événements de proximité.

- **Les séjours :** Au cours de la période estivale, trois séjours ont été organisés :
 - ✓ **Séjour AU PAS AU TROT :** Les enfants (11-14 ans) ont été accueillis à Chamberet, charmant village situé à 565 m d'altitude, à proximité du Mont Gargan et des Monédières et à 65 Km au sud-est de Limoges, au cœur du Limousin, pays boisé et pittoresque.
 - ✓ **Séjour multi-activités à la montagne pour les 9-10 ans :** Situé dans le village, à proximité de tous les loisirs, le chalet « les plans » a une vue imprenable sur le massif de la Sétaz à 2548 m et les aiguilles d'Arves. Il est implanté au départ des pistes de ski.
 - ✓ **Séjour Multi Activités en Campagne de 11-14 ans :** au centre CPA Lathus à 370km de Paris et à 60km de Poitiers au milieu du bocage du sud de la Vienne. Le CPA Lathus est un centre reconnu par la région Poitou Charente comme Centre sportif régional avec des équipements présentant des nombreux avantages pour plusieurs activités physiques et sportifs.

Pour l'année 2026, la municipalité prévoit d'étendre l'offre de séjour au 15-17 ans sous un nouveau format.

1.5. L'offre sportive

Les infrastructures sportives de la ville répondent à une large diversité de besoins, en favorisant la cohésion sociale, la santé, l'égalité et l'épanouissement personnel.

Le service des sports accompagne à la fois les élèves des écoles élémentaires, des collèges, du lycée, ainsi que les membres des associations sportives locales. Il veille à offrir à chaque usager la possibilité de pratiquer des activités adaptées à tous les âges, avec des créneaux ajustés à la demande.

Actions en faveur du jeune public

Depuis 2023, de nouvelles activités, comme la « Baby gym » pour les enfants de 0 à 3 ans, sont proposées en partenariat avec le service de la vie des quartiers, dans les maisons de quartier, les mercredis et vendredis.

Dans le cadre scolaire, les éducateurs sportifs interviennent dans toutes les écoles élémentaires, permettant à plus de 2 000 enfants brévannais de s'initier au sport. Cette action est menée en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, les directeurs d'écoles et les enseignants. Un programme varié de cycles d'apprentissage est proposé, avec un changement de discipline à chaque cycle.

Le service des sports organise également de grands événements collectifs, tels que les cross des écoles, des actions solidaires (ex. : course ELA), et des temps forts autour des Jeux Olympiques ou d'autres compétitions sportives internationales (olympiades estivales).

Depuis 2020, l'École Municipale des Sports propose aux enfants de 6 à 12 ans une transition entre l'éducation physique scolaire et la pratique en club. Encadrée par les éducateurs municipaux et les associations locales, elle permet de découvrir différentes disciplines tous les mercredis, afin d'aider les enfants à choisir leur sport tout en favorisant leur épanouissement individuel et collectif.

De nombreux stages sportifs sont également proposés durant les vacances scolaires, offrant aux enfants et adolescents l'occasion d'expérimenter diverses activités (ateliers, jeux collectifs, sorties en centres de loisirs, plage, accrobranche, trampoline park, etc.).

Offre pour les seniors

La carte Oxygène permet aux seniors de bénéficier d'activités sportives encadrées par des éducateurs, avec près de 110 inscrits pour la saison 2024-2025. Elle inclut un cours hebdomadaire d'aquagym et vise à promouvoir le bien-être, la santé et la convivialité.

Manifestations sportives phares

La commune, avec le soutien du service des sports et des associations locales, organise chaque année :

- La course du bois de la Grange (plus de 400 participants en 2024) ;
- La marche solidaire d'Octobre rose (plus de 90 participants) ;

- Les dimanches sportifs ;
- Les stages d'été ;
- Un événement estival ouvert à tous ;
- Des activités intergénérationnelles (cross des écoles, concours de pétanque) ;
- Un tournoi international U16 accueillant des équipes venues de plusieurs pays.

Engagement pour l'inclusion

Le service des sports s'implique activement dans l'organisation de journées handisports et développe des activités adaptées aux personnes à besoins spécifiques. Certaines disciplines, comme le cécifoot, sont déjà intégrées à la programmation.

1.6. Le volet sanitaire et social

Les enjeux liés à l'accès aux soins se sont intensifiés avec l'augmentation des déserts médicaux. Le SAMI de Limeil-Brévannes, un service d'accueil médical ouvert après 20h en semaine et une grande partie du week-end, répond à cette problématique en offrant une prise en charge à toute heure. En 2024, 9 492 consultations ont été réalisées dont 5 610 pour les habitants de Limeil-Brévannes. Ce dispositif permet de désengorger les hôpitaux locaux tout en assurant un accès aux soins en dehors des horaires classiques.

La commune de Limeil-Brévannes connaît, comme de nombreuses communes, un déficit de médecins généralistes, accentué par les départs à la retraite et les difficultés d'installation des jeunes praticiens.

Face à ce constat, la commune continue de se mobiliser à tous les niveaux pour proposer aux Brévannais une offre de santé diversifiée et de proximité. Elle met en œuvre un plan d'action ambitieux afin de :

- Créer des nouveaux locaux et soutien aux structures médicales existantes ;
- Renforcer l'attractivité médicale locale grâce à un soutien financier ciblé pour les jeunes médecins en fin d'internat ;
- Accélérer le recrutement de médecins généralistes via un appui externe spécialisé ;
- Structurer et coordonner les actions de santé publique sur le territoire avec un CLS en cours de rédaction en partenariat avec l'ARS et les acteurs locaux.

Le sujet de l'adaptation de la société au vieillissement fait l'objet d'actions de la ville notamment sur la prévention dans la vie sociale et culturelle, la lutte contre l'isolement des personnes âgées et toutes actions individuelles ou collectives qui visent à bien vieillir.

Le service Seniors qui compte 1 755 inscrits, propose aux Brévannais retraités des événements annuels comme le banquet de début d'année qui se déroule sur 2 journées au regard de son succès, réunissant plus de 700 personnes, le choco-dansant en fin d'année, la journée du maire qui s'organise autour d'une belle sortie incluant un repas au restaurant, sans oublier la semaine bleue (semaine nationale dédiée aux personnes âgées afin de valoriser leur place dans notre société).

Par ailleurs tout au long de l'année, des sorties et des ateliers sont organisées, dont la programmation est adaptée aux souhaits des administrés à la suite d'un questionnaire largement diffusé.

Depuis 2025, des mini-séjours sont planifiés afin de répondre à la demande de nos seniors qui sont de plus en plus nombreux à vouloir y participer. Le service va poursuivre sa collaboration avec la direction de l'éducation afin d'orchestrer des sorties et ateliers intergénérationnels.

Le Centre Communal d'Action Sociale dont la mission est d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits, met en œuvre diverses actions pour les Brévannais.

A ce titre, le CCAS va soutenir, pour la 3^{ème} année consécutive le pouvoir d'achat de ses administrés et notamment les actifs et les retraités, en allouant une enveloppe de 78 000€. Cette aide financière pourra s'élever individuellement jusqu'à 150€.

Des aides financières, dont le règlement intérieur a été actualisé en 2025, sont par ailleurs délivrées tout au long de l'année (sous certaines conditions), et après évaluation par un travailleur social, aux personnes qui seraient dans l'incapacité d'honorer certaines factures, comme l'énergie, l'eau, l'assurance habitation, les frais de santé, d'obsèques, etc.

Une aide à la mobilité étudiante a été créée cette année afin de soutenir financièrement les étudiants post-bac.

Son épicerie sociale, "la Passerelle", ouverte depuis 4 ans, permet également aux Brévannais les plus modestes, qui sont de plus en plus nombreux, de pouvoir accéder à des produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût. Elle représente un véritable espace de vie et de lien social.

La ville souhaite continuer à répondre au plus près aux besoins des usagers quel que soit les difficultés qu'ils rencontrent.

1.7. Les actions en faveur de la transition écologique et énergétique

Face à l'urgence climatique, la municipalité réaffirme sa volonté politique de s'engager résolument dans la transition énergétique et écologique de son territoire. En 2024, cette détermination se manifeste par la mise en œuvre de nombreuses actions, tant poursuivies que nouvelles, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre l'artificialisation des terres, et à préserver la biodiversité.

De nouveaux espaces plantés sont prévues dans tous les nouveaux projets, les allées du cimetière bénéficieront également d'une végétalisation des revêtements pour une meilleure perméabilisation des eaux mais pas uniquement.

Parmi ces initiatives, la collaboration avec les villes voisines de Villecresnes et Yerres pour l'opération « Nettoyons la forêt » illustre l'implication citoyenne dans la préservation des espaces naturels. Cette action qui n'a pas pu être menée cette année en raison d'un problème d'accès reprendra en 2026. Elle permettra de nouveau aux habitants bénévoles de collecter les déchets tout en partageant un moment de convivialité.

Aussi, la ville collabore avec ses différents partenaires intervenants sur le territoire de la commune afin de s'assurer que les projets réalisés sur son territoire correspondent bien aux besoins et attentes de ses habitants. Par exemple : elle accompagne les services de la région notamment Ile de France Nature et Ile de France Mobilités dans la réalisation des aménagements aux abords des stations du téléphérique et l'extension de la Végétale. Ces derniers permettent à la commune d'avoir un maillage des réseaux de transport en commun efficace et complété par des modes de transport respectueux de l'environnement et incitant à la mobilité douce.

La commune poursuit également son engagement en utilisant des produits naturels pour l'entretien des espaces verts, bannissant définitivement les produits phytosanitaires. Cet effort, bien que demandant des interventions plus fréquentes des services municipaux, assure un entretien écologique et durable des espaces publics.

Par ailleurs, la désimperméabilisation des sols constitue un axe fort de cette politique : des espaces tels que la cour de l'école Picasso ou certains trottoirs ont été débitumés, replantés et transformés en zones vertes, permettant une meilleure gestion des eaux pluviales et offrant des lieux de vie plus agréables pour les habitants.

En matière d'énergie, la modernisation de l'éclairage public avec le passage en LED, entamée depuis plusieurs années, se poursuit. La commune a investi plus de 1,2 million d'euros entre 2024 et 2025 pour atteindre un éclairage 100 % LED dès la mi 2025, réduisant ainsi la consommation énergétique et les coûts associés.

La ville collabore également avec les services du département du Val de Marne afin de remplacer les lanternes en LED énergivores par des lanternes en LED. L'éclairage de l'avenue de Valenton a été changé en mois d'août 2025.

Dans cette même optique, 4 mats d'éclairage ont été installés au stade Paul Vaillant Couturier pour une meilleure sécurité et un meilleur confort des usagers du stade. Aussi, le terrain de tennis de ce même complexe sportif a été rénové.

Afin d'améliorer la sécurité des traversées menant à cet équipement un gobo a été installé sur la rue Georges Clémenceau afin d'augmenter la visibilité du passage piéton.

Comme tous les ans, la ville engage des travaux de requalification des voiries. En 2025, la rue Pierre et Angèle le Hen a été rénovée entièrement. Aussi, en partenariat avec le territoire du Grand Paris Sud Avenir, la rue Paul Valéry est en travaux. Elle change complètement de configuration en optimisant les différents espaces, parking, chaussée, espaces verts, piste cyclable qui viendra créer une continuité avec celles existantes.

Pour rallonger la durée de vie de nos trottoirs et chaussées, plusieurs compagnes d'entretien des revêtements sont lancées tous les ans afin de répondre à un enjeu de sécurité d'une part, et offrir un meilleur confort à la population.

De plus, conformément aux obligations réglementaires, la commune poursuit la conversion de son parc automobile en véhicules propres, remplaçant progressivement les plus polluants et sollicitant des subventions pour financer cette transition.

La commune continue à améliorer la performance énergétique de ses bâtiments publics par le remplacement des menuiseries extérieures, des vitreries, ainsi que des systèmes de

chauffage jugés énergivores, optimisant ainsi l'isolation thermique de ses écoles, logements et bâtiments administratifs.

Enfin, la modernisation de l'organisation administrative des services municipaux participe également à cette volonté politique :

- **Postes à double écran** : le déploiement progressif de doubles écrans pour certains métiers nécessitant la consultation de multiples documents diminue le besoin d'impressions papier, tout en facilitant la gestion numérique des informations et en améliorant les conditions de travail.
- **Parapheur électronique** : la dématérialisation du circuit de validation interne réduira fortement les impressions nécessaires à la transmission des documents.
- **Bulletins de paie dématérialisés** : la distribution numérique des bulletins de salaire permet une réduction significative des impressions mensuelles, contribuant à la sobriété écologique.
- **Passage en TOIP** : en anticipation de l'arrêt du réseau RTC par les opérateurs télécoms, la collectivité modernise son parc en migrant vers la téléphonie sur IP.
- **Modernisation de l'infrastructure informatique** : des investissements sont réalisés afin de garantir davantage de performance et de sécurité pour l'ensemble des utilisateurs.
- **Cybersécurité** : plusieurs projets stratégiques sont lancés pour renforcer la protection des données et se conformer aux nouvelles normes de sécurité informatique.

Ces actions concrètes témoignent de la volonté municipale d'accélérer le changement vers un modèle plus respectueux de l'environnement et de l'avenir.

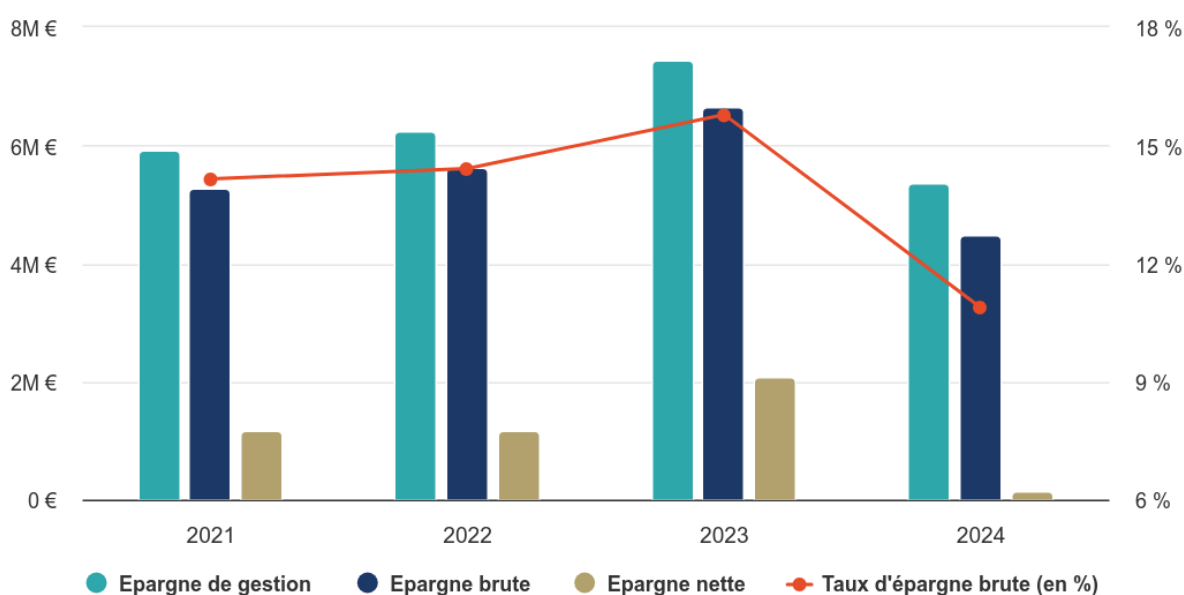
III. LES DONNEES RETROSPECTIVES 2021-2024

Les principaux ratios financiers montrent que la situation financière de la commune est restée stable et continue d'être favorable malgré un contexte économique difficile.

1.8. Un maintien de l'épargne positive dans un contexte économique dégradé

Sur la période, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont évolué en moyenne de +4,7% par an, contre +3,4 % par an pour les recettes réelles de fonctionnement (RRF).

Cette dynamique permet de conserver des épargnes positives.



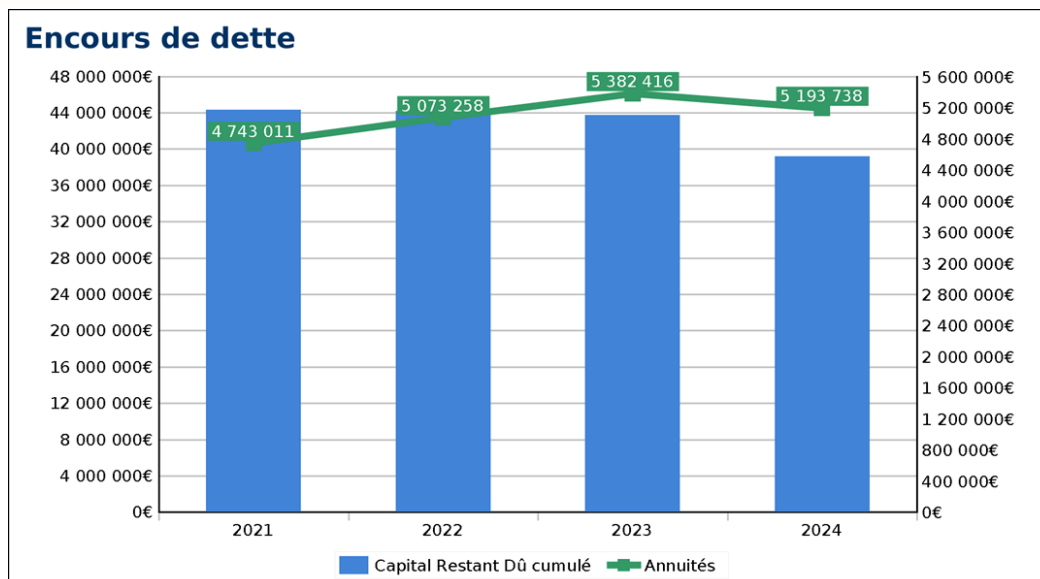
L'évolution des recettes et des dépenses est relativement similaire sur les années 2021 et 2022 ce qui permet à la commune de conserver un bon niveau d'épargne de gestion et d'épargne brute sur cette période. En 2023, même si les dépenses ont connu un fort dynamisme (+6,32%/+2,11 M€), les recettes ont également été au rendez-vous : elles ont connu une augmentation importante de +8,05% (+3,14 M€).

En 2024, les dépenses ont continué à augmenter (+ 3%) mais sont restées relativement maîtrisées par la commune qui a toutefois, vu ses recettes diminuer de 2%.

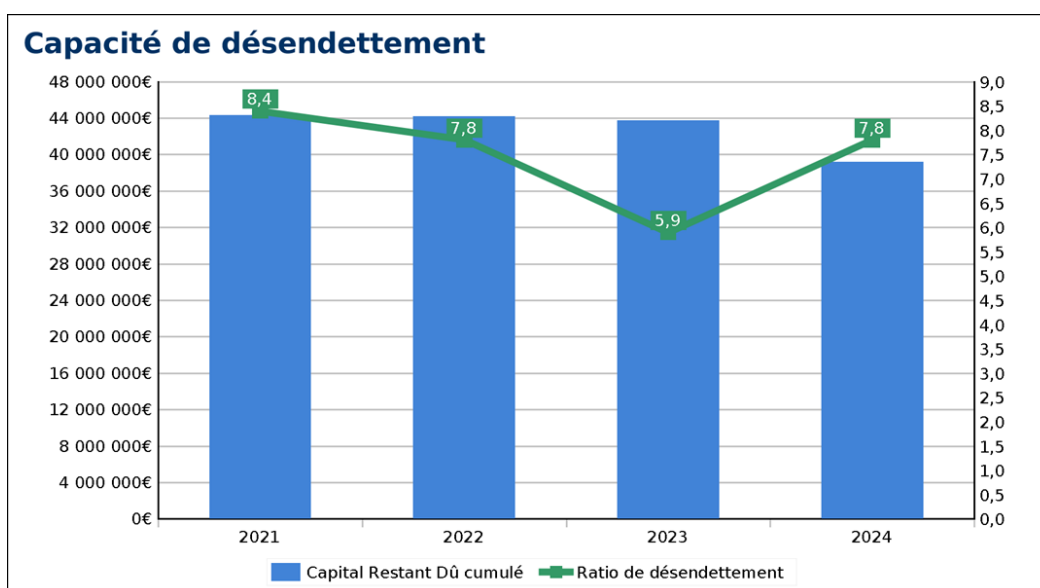
Ainsi, la commune a contribué à restaurer l'épargne de gestion et l'épargne brute en 2021 et 2023 malgré un contexte économique global difficile. En 2024, le taux d'épargne brute s'élève à 10,87% en 2024. Malgré une légère baisse, **il reste très bien positionné par rapport à la recommandation de 8% minimum en analyse financière.**

1.9. Un désendettement continu

Sur la période, la municipalité a mobilisé 10 M€ d'emprunt. Malgré cela, le capital restant dû au 31/12/2024 est inférieur de 5,19 M€ par rapport à celui observé au 31/12/2020. La commune a en effet un rythme de remboursement en capital soutenu qui lui permet de rembourser plus que ce qu'elle n'emprunte.

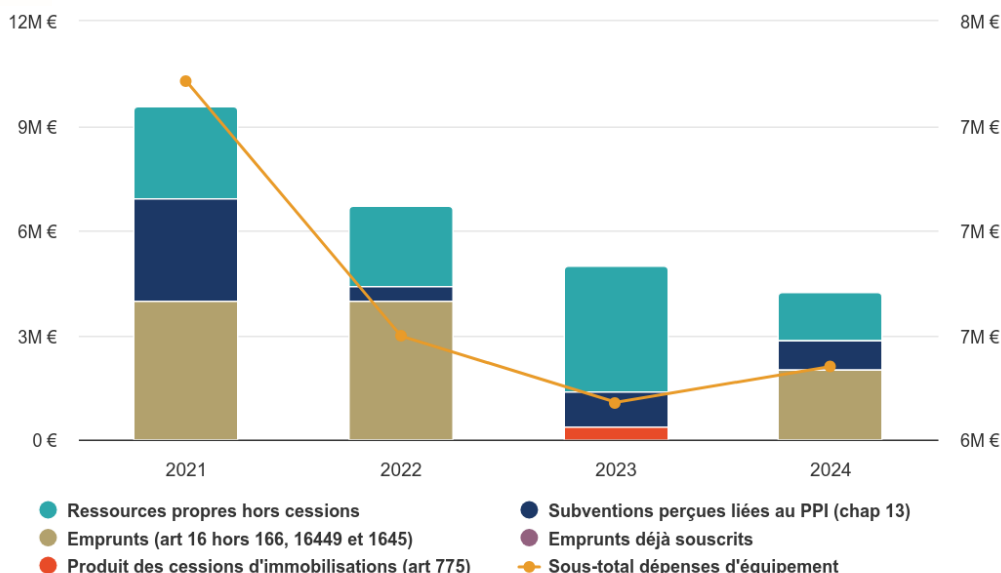


Cette baisse de l'encours de dette cumulée à l'évolution positive de l'épargne brute permet au **ratio de désendettement de resté en dessous des recommandations de 12 ans**. Celui-ci atteint **7,8 ans en 2024**.



1.10. Le financement des dépenses d'équipement

Les **26,84 M€** de dépenses d'équipement réalisées par la commune sur la période ont été **principalement financés par les fonds propres** (épargne nette, FCTVA, taxe d'aménagement et autres recettes) à hauteur de **37%**, ainsi que par l'emprunt à hauteur de **36%**.



Sur la période, la commune est venue puiser 2,7 M€ dans ses excédents : le fonds de roulement atteint ainsi 3,7 M€ en fin d'exercice 2024, soit plus des 2 mois de dépenses de personnel recommandé par les chambres régionales des comptes.

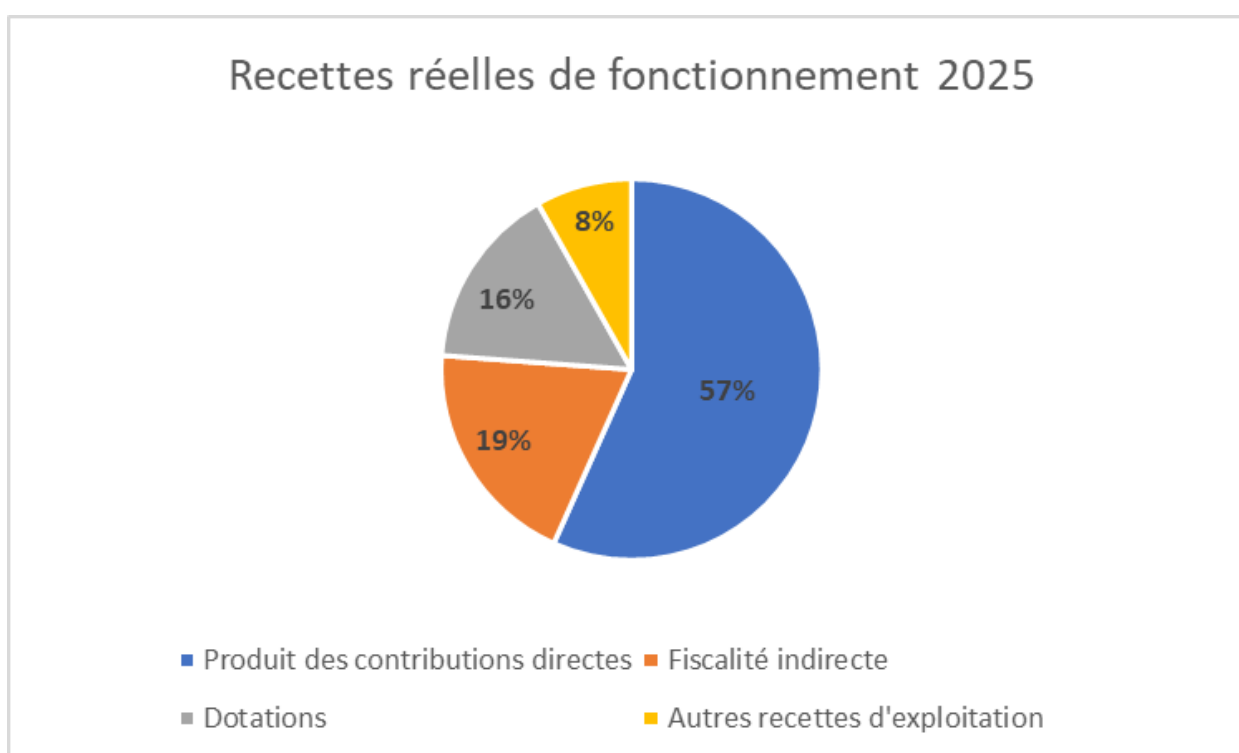
Au cours de cette période, la commune a poursuivi la reconstitution de ses marges de manœuvres financières afin de contribuer au développement et à l'amélioration de ses services publics. L'objectif de la municipalité a été de consolider sa stabilité financière malgré un contexte économique très dégradé au niveau national et territorial.

IV. LES ORIENTATIONS 2025-2029 EN FONCTIONNEMENT

La définition des orientations budgétaires pour 2025 et les années suivantes s'inscrit dans un contexte marqué par une incertitude notable, ce qui rend délicate la planification et le développement d'une ville tournée vers l'avenir.

1.11. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement anticipées à fin 2025 atteindraient 40,580 M€, soit une augmentation de 1,47% par rapport à 2024.



Les **contributions directes (57%)** constituent le principal poste de recettes. En l'absence d'action sur les taux, les bases évolueront sous l'effet notamment du coefficient de revalorisation forfaitaire.

Les produits de fiscalité indirecte (19%) intègrent notamment :

- L'attribution de compensation qui reste stable ;
- Le FSRIF qui contribue à la réduction des inégalités entre les communes franciliennes. Il représente une part non négligeable dans les recettes totales de ces communes ;
- Les DMTO qui évoluent en corrélation avec l'état du marché immobilier sur le territoire.

Les dotations et participations (16%) représentent une part significative des recettes. La commune est bénéficiaire de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP). De leur côté, les participations évolueront en fonction des actions mises en place par la collectivité.

Les autres recettes d'exploitation (8%) ne constituent qu'une part marginale des recettes dont les produits tarifaires et les recettes locatives.

i. Les impôts et taxes

A. Les contributions directes

À la suite de la suppression de la taxe d'habitation, les communes perçoivent uniquement le produit de taxe foncière et le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur lesquels elles ont un pouvoir de taux.

Les bases évoluent selon deux éléments :

- Sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances. Le **coefficient de revalorisation** est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1.
- Sous l'effet d'une **variation physique** : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

Ce coefficient est en baisse en raison des niveaux d'inflation moins élevés passant de 3.9% en 2024 à 1.7% en 2025. Pour l'année 2026, ce **coefficient est de 1.1%** au regard des prévisions d'IPCH et de l'INSEE.

Concernant l'effet de la **variation physique de +2%**, au regard de l'installation des entreprises dans le nouveau Parc des entrepreneurs.

En 2025, la fiscalité directe locale est estimée à 22,789 M€ contre 22,125 M€ en atterrissage prévisionnel à la suite de l'intégration de l'état fiscal 1259 (rôle supplémentaire) et des effets de la commission communale des impôts directs.

A partir de 2026, de faibles évolutions correspondantes aux prévisions d'inflation de la Banque de France ont été prises en compte pour déterminer l'évolution des recettes de la fiscalité locale.

Le produit de la fiscalité directe augmenterait ainsi de +600k€ par an en moyenne.

B. La fiscalité indirecte

➤ Droits de mutation :

Bien que le marché de l'immobilier montre des signes de reprise du fait d'une baisse progressive des taux d'intérêts et d'une stabilisation des prix de l'immobilier, une hypothèse de stabilité a été retenue pour les années suivantes pour la taxe

additionnelle aux droits de mutation. Son montant a ainsi été diminuée à 400K€ (-200K€ entre 2024 et 2025) pour l'année 2026.

➤ La taxe de consommation finale de l'électricité (TCFE) :

La TCFE est perçue par le SIGEIF, qui la reverse ensuite à la commune. **Elle a fait l'objet d'un calcul forfaitaire exceptionnel en 2023 qui explique l'importance du montant perçu par les communes cette année-là.** A partir de 2024, elle est de nouveau calculée en fonction des quantités d'électricité consommée par les usagers (rapport entre N-3 et N-2) avec des tarifs de référence indexés sur l'IPC hors tabac (entre N-2 et N-1). Ainsi, **son montant a baissé de 240K€ entre 2023 et 2024.**

À partir de l'année 2025, nous prévoyons une stabilisation du montant perçu par la commune en raison d'une stabilisation des tarifs de l'accise sur l'électricité et de la consommation des ménages.

II. Les dotations, subventions et participations :

C. Les dotations de l'Etat

➤ La Dotation Forfaitaire (DF) :

Le calcul du montant de la DF s'effectue selon deux variables : d'une part sur la base de l'évolution de la population, à la hausse ou à la baisse qui entraîne une majoration ou une minoration du montant de la DF, et d'autre part, en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune.

Les prévisions pour la période 2026-2029 restent stables.

	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	2 405 841	2 432 305	2 459 061	2 459 061	2 459 061
Evolution annuelle		1,10%	1,10%	0,00%	0,00%

➤ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :

La commune est éligible à la DSU puisqu'elle possède plus de 10 000 habitants et que son potentiel financier est inférieur à 2,5 fois le potentiel financier moyen de sa strate.

	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation de solidarité urbaine	1 360 811	1 333 595	1 306 923	1 280 784	1 255 169
Evolution annuelle		-2,00%	-2,00%	-2,00%	-2,00%

Des indicateurs nationaux défavorables dont la municipalité tient compte et reste prudente sur l'évolution à la baisse de la DSU.

➤ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

La DNP vise à atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal.

	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation Nationale de péréquation	618 140	618 016	617 893	617 769	617 646
Evolution annuelle		-0,02%	-0,02%	-0,02%	-0,02%

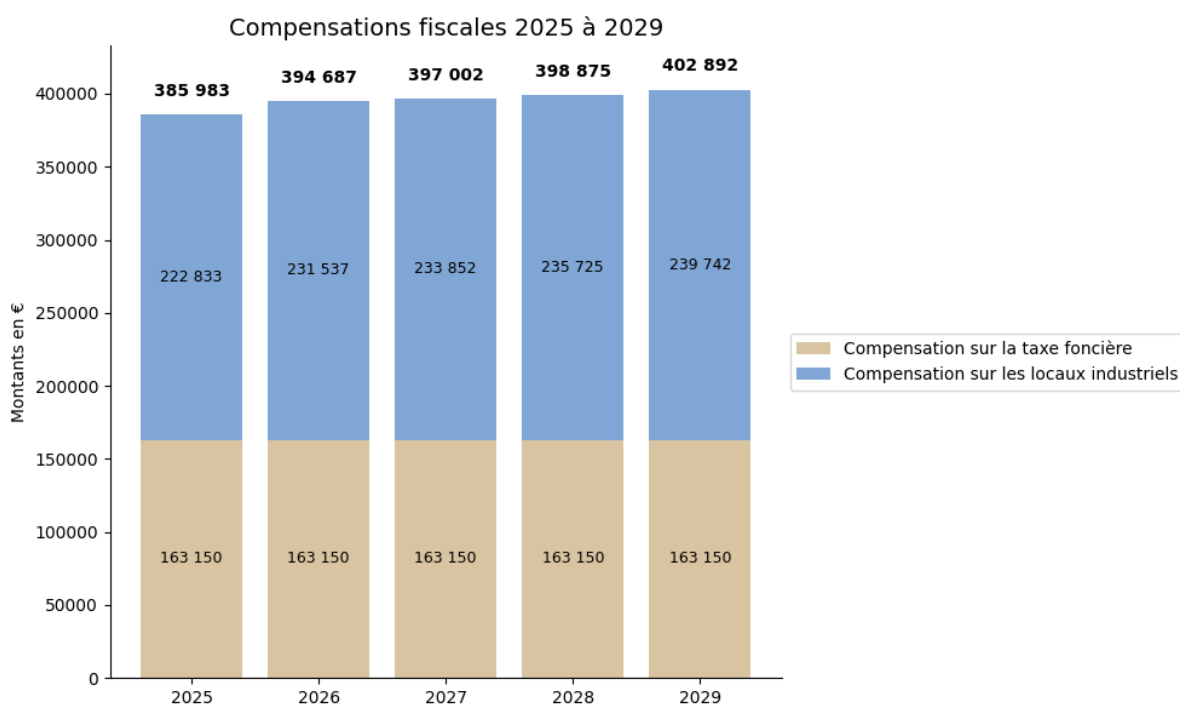
L'année 2025 prend également en compte la notification définitive (-2K€). L'enveloppe de DNP n'est pas réabondée depuis plusieurs années par l'Etat, et selon la tendance d'évolution des indicateurs, la commune perdrait le bénéfice de la part majoration de la DNP progressivement.

➤ Les compensations fiscales versées par l'Etat :

Les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale constituent depuis des années des variables d'ajustement pour abonder d'autres concours aux collectivités à enveloppe constante.

Deux types d'allocations compensatrices sont versées à la commune :

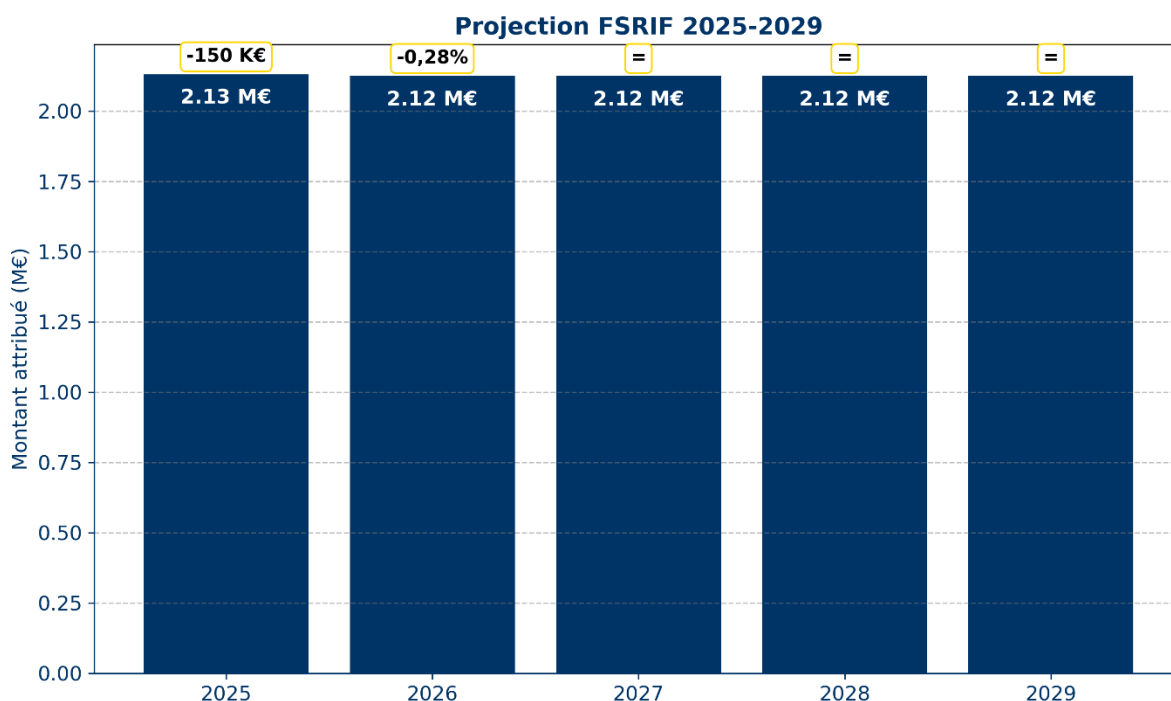
- Compensations fiscales sur la taxe foncière et autres (revenus modestes, logements sociaux...) pour un montant de 163K€ en 2025, soit -100k€ par rapport à 2024. Au regard de la situation de la commune, les montants ne devraient que très peu évoluer sur les années suivantes.
- Compensations relatives aux locaux industriels et commerciaux (mesure entrée en vigueur en 2021 qui est liée à la réduction de 50% des bases de taxe foncière des locaux industriels) qui évolueraient au regard du coefficient de revalorisation légale des bases foncières (cf. partie 4.1.1 impôts et taxes). Le montant pour 2025 était de 223k€ (-160k€ par rapport à 2024).



D. Les dotations de péréquation « horizontales » et l'allocation compensatrice métropolitaine

➤ **Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) :**

Le FSRIF a été créé en 1991 afin de contribuer à la réduction des inégalités entre les communes franciliennes. Les bénéficiaires sont classés selon un indice synthétique composé à **50% du potentiel financier, à 25% de la proportion de logements sociaux et à 25% du revenu par habitant.**



La notification 2025 fait état d'une baisse du montant attribué de FSRIF à Limeil-Brévannes à hauteur de -150 K€ en raison d'une progression légère de son potentiel financier par rapport à celui de la moyenne des communes de la région Ile-de-France. Néanmoins, à partir de 2026, le FSRIF pourrait encore rester stable (prévision -0,28% pour 2026).

➤ **L'attribution de compensation métropolitaine versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) :**

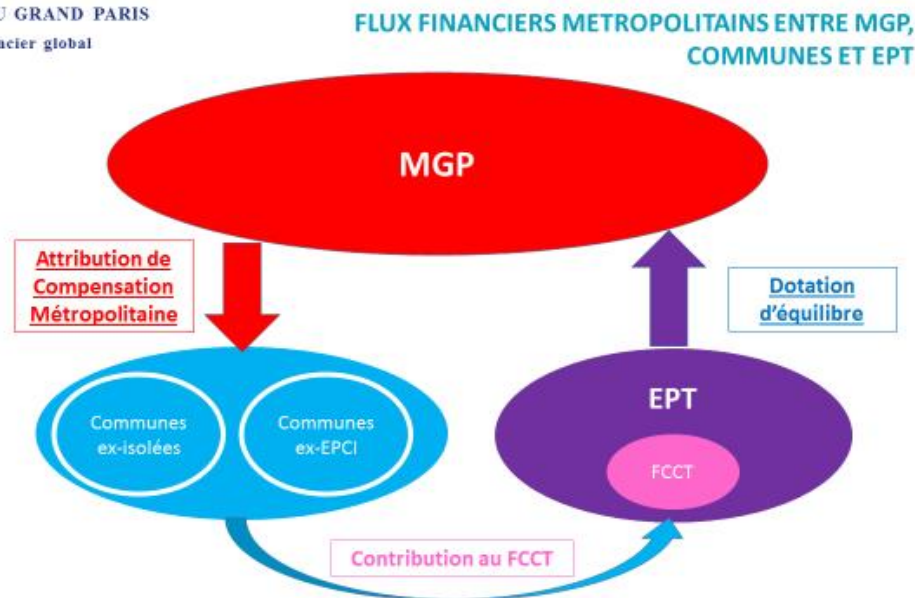
L'attribution de compensation est le principal flux financier entre la commune et GPSEA. Elle correspond schématiquement à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par la ville à GPSEA.

Plus précisément, la compensation assurée par la MGP vient compenser, sur la base des données 2015, la contribution foncière des entreprises, la cotisation de la valeur ajoutée, la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la dotation de compensation de la suppression de l'ancienne part salaires de la taxe professionnelle.

Ainsi, la ville perçoit de la MGP une attribution de compensation métropolitaine et reverse à GPSEA le produit des impôts « ménages » au travers du FCCT dans la mesure où GPSEA n'est pas habilitée à percevoir directement ces impôts.

Enfin, une dotation d'équilibre entre GPSEA et la MGP vise à équilibrer l'ensemble du dispositif.

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
Schéma financier global



En l'absence de transfert de fiscalité depuis plusieurs années, la ville perçoit la même somme de 5 837 994 € chaque année celle-ci n'étant pas revaloriser avec l'inflation. Il est proposé de reconduire cette enveloppe financière sur toute la période de la prospective. Ce montant, correspondant à la fiscalité économique reversée au Territoire par le biais du FCCT ne suit pas le même rythme d'évolution que celui-ci (5,837 M€ d'AC contre 6,729 M€ de FCCT).

E. Les autres dotations et participations

Ces participations sont globalement estimées à 2,9 M€ en prospective, et comme étant stables par rapport à l'atterrissage 2025. Ces recettes proviennent principalement des financeurs suivants :

- Subventions de la Caisse d'allocations familiales pour la Convention territoriale globale (CTG), la prestation de service unique, la prestation de service ordinaire, les crèches, les centres de loisirs et en faveur de la vie des Quartiers et du PIJ ;
- Subventions dans le cadre de la politique de la ville ;
- Participation aux frais de fonctionnement du SAMI de la part des communes et de GPSEA ;
- Les dotations de recensement et des titres sécurisés.

ii. Les produits des services et du domaine

Les recettes issues de la tarification pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les activités culturelles, sportives, les crèches, les séjours enfance, sont estimées à 2,7 M€ pour 2025.

Les recettes tarifaires de la ville n'augmentent pas de façon proportionnelle aux charges supportées et à la baisse des subventions de nos partenaires financiers (CAF, Etat, Région...).

Ainsi, la ville continue à prendre en charge ce delta alors que parallèlement l'offre se diversifie et devient plus qualitative.

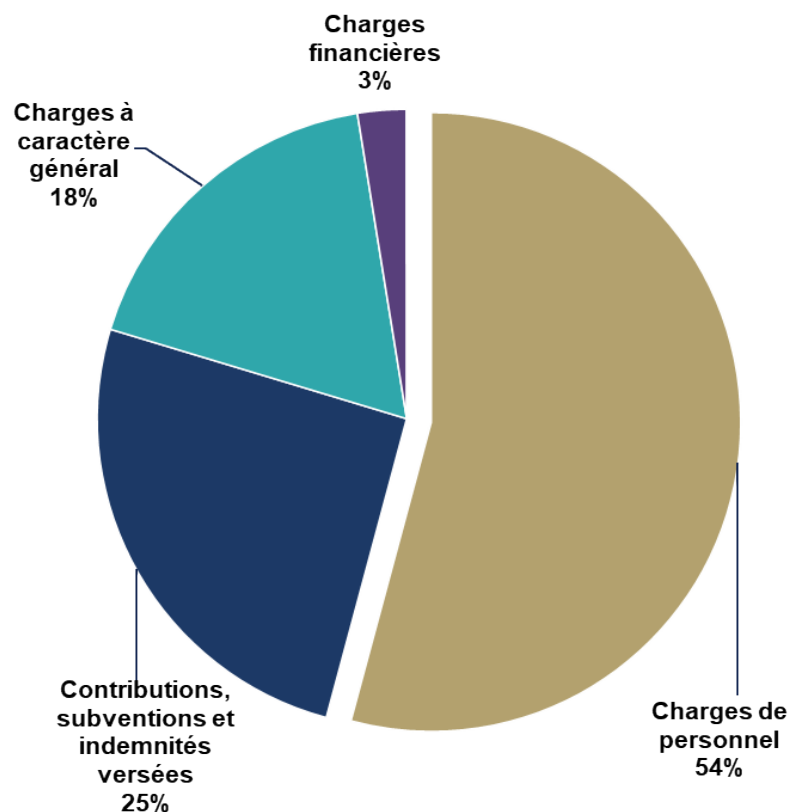
Ces recettes tarifaires dans le budget de fonctionnement de la commune ne représentent que 6,6% contre une fourchette moyenne des communes de la même strate allant de 8 à 10%.

iii. Les autres produits de gestion courante et atténuations de charges

Ces recettes regroupent essentiellement les redevances perçues des délégataires, les revenus des immeubles, les atténuations de charges liées à la masse salariale et les produits financiers. Il est proposé de retenir un produit de 590 K€ pour 2025, soit une baisse de -63k€ par rapport à 2024 du fait de la baisse des recettes exceptionnelles (apurement, remboursements d'avoir...)

1.12. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement anticipées à fin 2025 atteindraient 37 M€, soit une hausse de 4 % par rapport à 2024 (35,990M€). En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 39 M€, soit une augmentation de 5%.



Les charges de personnel (54%) constituent le principal poste de dépenses de la ville. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national (participation à la protection sociale complémentaire, hausse de 4 points de la CNRACL sur les 3 prochaines années...) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

Les charges de gestion courante (25%) correspondent aux subventions et participations versées par la commune, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les charges à caractère général représentent une faible part des DRF totales par rapport à d'autres communes (18%). Elles comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en grande partie par **l'inflation et le prix des fluides**.

Les charges financières (3%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

iv. Les charges courantes

Les charges courantes sont des charges pour permettre aux services de fonctionner.

Ces charges, par leur composition (achats d'énergie, de fournitures de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent le poste le plus sensible à l'inflation du fait que l'échelon communal est le niveau qui délivre le plus de services publics en direct et qui gère le plus d'équipements de proximité.

Néanmoins, les efforts menés par la commune sur l'éclairage public (accélération des investissements de 2023 à 2025) ainsi que le plan de sobriété énergétique mis en œuvre

sur les trois dernières périodes hivernales ont limité la hausse de ces dépenses énergétiques.

Globalement, ces dépenses devraient atteindre 1,4 M€ dès 2025, en stabilisation du fait de tarifs proposés par le SIGEIF et le SIPPEREC qui ont une tendance à la stagnation.

	2025	2026	2027	2028	2029
Charges à caractère général	6 528 000	6 654 643	6 887 556	7 021 174	7 157 385
Evolution annuelle	-5,39%	1,94%	3,50%	1,94%	1,94%

Sur les autres postes de dépenses, les prestations de maintenance et d'entretiens des équipements publics, les achats de produits, denrées alimentaires, etc. devraient connaître une augmentation proportionnelle à l'inflation.

En 2027, les dépenses augmenteraient, en plus de l'inflation, en raison des coûts d'exploitation du nouveau complexe sportif Marie Paradis, dont la livraison est prévue pour la mi-année 2026 et dont la pose de la première pierre a été inauguré le 27 septembre 2025.

Malgré les perturbations causées par ce contexte inflationniste sur les résultats d'une gestion rigoureuse mise en place ces dernières années, la municipalité s'engage à poursuivre l'exploration de nouvelles pistes d'économie, afin de préserver un niveau financier raisonnable pour ses charges courantes.

v. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales. Un changement dans les prévisions de cette dépense influencera fortement le résultat comptable des années à venir.

En 2025, un atterrissage à 19,12 M€ est prévu au regard de la période qui a été propice à de nouveaux recrutements.

➤ La structure des effectifs

Les agents sont répartis par filière ou fonctions.

Au 1^{er} septembre 2025, la commune emploie 592 agents toutes catégories confondues dont 439 postes permanents et 153 postes non permanents.

Parmi les emplois permanents 60,38 % sont occupés par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires et 39,64% par des contractuels. Les agents permanents de catégorie C représentent 78,81%, ceux de catégorie B 10,71% et ceux de catégorie A 10,48 %.

➤ **La gestion du temps de travail**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, a imposé aux collectivités de revoir l'organisation du temps de travail des agents. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de Limeil-Brévannes est régie par la délibération du 2 décembre 2021 qui instaure les 1607 heures comme durée annuelle du temps de travail.

Après concertation avec les représentants du personnel, la journée de solidarité est maintenue, le lundi de Pentecôte reste un jour chômé par l'application d'une journée d'ARTT pour les agents non annualisés et par la réalisation de 7 heures de travail pour les agents annualisés.

➤ **Les avantages en nature**

La réglementation en matière de rapport d'orientations budgétaires prévoit le détail des avantages en nature. Au 1^{er} novembre 2024, le nombre d'agents bénéficiant d'avantages se décompose comme suit :

- 5 agents bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service ;
- 39 agents ont bénéficié d'avantages en nourriture.

➤ **Les heures supplémentaires**

Le nombre d'heures supplémentaires se stabilise ces dernières années et reste donc cohérent au regard de l'importance des événements et manifestations croissantes tout au long de l'année.

Toutefois, la commune amorce une réflexion quant à l'annualisation de certains services afin de rationaliser le temps de travail tout en ayant en vue de diminuer les heures supplémentaires qui pèsent sur la masse salariale.

Année	2022	2023	2024	Estimation à fin 2025
Nombre d'heures supplémentaires	10 593 h	11 397 h	12 035 h	11 562 h
Coût des heures supplémentaires	275 314,70 €	301 939,27 €	320 051 €	311 398 €

➤ **Les dépenses de personnel :**

Les mesures prises en compte pour la construction du budget 2026 correspondent :

Soit à la déclinaison de mesures réglementaires :

- L'incidence du GVT (+2 %) pour 121 K€ (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant du fait des avancements d'échelon, des avancements de grade et des changements de cadres d'emploi liés à la promotion interne.
- L'augmentation envisagée par le gouvernement des cotisations à la CNRACL à hauteur de 4 points, évaluée à 177 K€ sur une année.
- La mise en place obligatoire d'une participation à la protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire).

Soit à la prise en compte des règles internes propres à la collectivité et notamment :

- La poursuite de la réaffectation sur des postes vacants d'agents en reclassement professionnel,
- Les recrutements non réalisés en 2025 en raison d'une forte tension du monde du travail dans les différents métiers (ressources humaines, petite enfance, métiers du bâtiment, police municipale ...)
- La mise en place de contrats d'apprentissage, service civique et gratification des stagiaires de plus de deux mois.

En 2026, la rémunération principale des fonctionnaires (titulaires et stagiaires) est estimée à 5,93 M€ auxquels s'ajoutent 294 K€ de Nouvelle Bonification Indiciaire, indemnités de résidence et supplément familial de traitement et 1,7 M€ d'indemnités diverses, la principale étant le régime indemnitaire (RIFSEP).

Les rémunérations et les primes des personnels contractuels sont évaluées à 7,48 M€.

Les cotisations à l'URSSAF sont évaluées à 2,5 M€ et celles aux caisses de retraite à 2,2 M€.

Les cotisations obligatoires au CNFPT et au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne sont évaluées à 157 803 €.

Au total, les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » sont anticipées à 20,8 M€.

	2025	2026	2027	2028	2029
Charges de personnel	20 473 500	20 773 053	21 188 514	21 612 284	22 044 530
Evolution annuelle	-5,87%	1,46%	2,00%	2,00%	2,00%

Les projections pluriannuelles de la masse salariale présentées tiennent compte de l'évolution des carrières des agents (GVT) (+2%) ainsi qu'à partir de 2025, des 4 points supplémentaires de la CNRACL jusqu'en 2027, disposition inscrite dans le PLFSS 2025.

vi. Les subventions et participations

A. Les subventions versées aux personnes de droit privé

➤ **Les associations locales**

Les subventions aux associations sont accordées par délibération après instruction d'un dossier de demande de subvention déposé par l'organisme.

En 2025, 54 associations ont bénéficié d'une subvention versée par la Ville pour un volume financier total de 262 790 €.

La ville continue de soutenir financièrement le tissu associatif et de renforcer l'accompagnement des associations pour le développement des projets qui pourraient être menés à destination des Brévannais.



Pour les estimations de l'année 2026 et des années suivantes, il est proposé une enveloppe de 290 K€, constante par rapport aux dernières sessions et qui permet, de façon plus importante, de soutenir de nouvelles associations ou certaines d'entre elles.

➤ Les autres subventions versées

Il s'agit principalement des subventions versées dans le cadre du dispositif la « bourse à projet » qui a pour but d'accompagner méthodologiquement et financièrement les jeunes Brévannais âgés de 16 à 25 ans dans leur parcours de vie. En contrepartie de cette aide financière, les jeunes bénéficiaires accomplissent des heures de bénévolat dans différents services municipaux.

En 2026, il est proposé de maintenir une enveloppe identique à l'année 2025, soit 14 K€.

L'autre volet est lié aux aides attribuées aux propriétaires qui souhaitent mettre en place un portail motorisé. Pour mémoire, la ville attribue une aide de 40% du montant TTC de l'opération de motorisation dans la limite d'un plafond de 400 €.

Pour les années à venir, il est proposé de maintenir l'enveloppe de 4 000 €.

B. La subvention d'équilibre versée au CCAS

Le niveau de subvention de la ville au CCAS est étudié au regard des besoins de financement de l'activité qui tient compte des axes d'amélioration de l'action sociale municipale afin de :

- **Faciliter le parcours d'accès aux droits** pour tous dans le cadre de l'instruction des demandes d'aides facultatives et légales (aide alimentaire, aide à l'énergie, RSA-AME, APA, AAH, aides sociales) et dans l'inclusion numérique ;
- **Réduire l'impact de la vulnérabilité** par la domiciliation, les Plans grand froid/canicule, le signalement de situations préoccupantes ;
- **Agir pour l'autonomie des seniors** par des actions de prévention et de lutte contre l'isolement, la réduction de la précarité sociale, la sécurisation du parcours des soins, le portage de repas, la navette permettant une plus grande mobilité, lutte contre l'isolement des populations vieillissantes ;

En 2026, la ville prévoit l'indexation de la subvention versée sur l'évolution des bases fiscales (+1%) permettant de maintenir le soutien de la ville aux personnes vulnérables. La municipalité reste déterminée à garantir un accompagnement personnalisé et adapté pour ceux qui en ont le plus besoin.

	2025	2026	2027	2028	2029
Subvention d'équilibre CCAS	950 000,00 €	959 500,00 €	969 095,00 €	978 785,95 €	988 573,81 €

C. Les Participations et contributions obligatoires

La contribution à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) des années à venir devrait connaître une hausse par rapport à l'enveloppe budgétée en 2025. La contribution 2025 est, à ce stade, estimée en hausse de 9,4%, mais cette prévision sera affinée en fin

d'année à la suite de la notification de la BSPP. L'augmentation moyenne estimée est de 3% par an.

Le versement à GPSEA du FCCT est prévu en augmentation de 2 %, dans le cadre du pacte fiscal et financier voté en 2022. Ce pacte financier instaure notamment un plafond de 35% de la dynamique fiscale en année n-1 afin de sécuriser les communes.

Pour les autres années, les hypothèses connaissent une croissance en lien principalement avec la revalorisation des bases foncières.

	2025	2026	2027	2028	2029
BSPP	691 051	756 010	758 278	760 553	762 834
Contribution au FCCT	6 629 827	6 800 000	6 813 600	6 827 227	6 840 882

vii. Les charges financières

La prévision repose sur une anticipation de taux courts qui connaissent une décrue très lente à partir du 2^{ème} semestre 2025. Une stabilisation des taux semble se dessiner sur la fin de l'année et pour l'année 2026 ayant un effet positif sur l'encours de dette et sur les nouveaux prêts.

Au titre de l'année 2026, le remboursement des intérêts de la dette est estimé à 863 K€.

Ce volet fera l'objet d'une étude plus approfondie dans la partie 6- Gestion de la dette.

V. LES ORIENTATIONS 2025-2029 EN INVESTISSEMENT

1.13. Le programme pluriannuel d'investissement

Rattraper le retard considérable causé par l'absence de politiques publiques de l'ancienne municipalité pour transformer la Ville constitue une équation complexe. Les marges financières de la ville pour 2025 et les années suivantes ont été sérieusement réduites, remettant en question la programmation pluriannuelle des investissements qui était à la fois ambitieuse et réaliste, comme présentée lors des précédents débats d'orientation budgétaires. En raison d'une déflation très lente, du désengagement financier de l'Etat, certains projets d'investissement doivent être rééchelonnés.

La programmation pluriannuelle par politique publiques est présentée de la façon suivante :

Projets d'investissement par politique publique	2025	2026	2027	2028	2029	Total cumulé 2025 - 2029
Bâtiments communaux	2 734 368,00	100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	5 834 368,00
RECETTES	830 581,65	-	-	-	-	830 581,65
Education	1 250 868,00	363 000,00	423 000,00	6 181 000,00	6 211 000,00	14 428 868,00
RECETTES	1 048 196,59	173 333,33	178 333,33	22 500,00	1 040 000,00	2 462 363,25
Sport	4 397 800,00	5 015 000,00	4 615 000,00	15 000,00	15 000,00	14 057 800,00
RECETTES	3 183 666,67	1 000 000,00	500 000,00	-	-	4 683 666,67
Aménagement des parcs et espaces verts	90 242,13	315 000,00	15 000,00	15 000,00	915 000,00	1 350 242,13
RECETTES	450 000,00	1 013 000,00	-	-	-	1 463 000,00
Voirie et Espaces publics	1 826 332,22	3 517 681,89	2 444 301,00	2 373 000,00	740 000,00	10 901 315,11
RECETTES	513 504,00	43 409,00	-	-	-	556 913,00
Urbanisme - Foncier	1 045 000,00	1 500 000,00	1 456 000,00	1 456 000,00	1 456 000,00	6 913 000,00
RECETTES	-	-	800 000,00	1 000 000,00	-	1 800 000,00
Flotte automobile	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	400 000,00
RECETTES	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	150 000,00
Sécurité	673 589,00	210 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	1 033 589,00
RECETTES	421 801,50	177 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	628 801,50
Modernisation des équipements informatiques	194 400,00	298 980,00	207 000,00	207 000,00	207 000,00	1 114 380,00
RECETTES	-	-	-	-	-	-
Communication / Evènementiel / Culture / Cinéma	160 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	320 000,00
RECETTES	-	-	-	-	-	-
Autres investissements	692 557,84	289 000,00	307 000,00	310 360,00	313 820,80	1 912 738,64
Total Dépenses	13 145 157,19	11 728 661,89	10 637 301,00	11 727 360,00	11 027 820,80	58 266 300,88
Total Recettes	6 477 750,41	2 436 742,33	1 518 333,33	1 062 500,00	1 080 000,00	12 575 326,07

L'effort d'équipement de la municipalité, estimé sur la période 2025-2029 à 58 M€ continuera d'être orienté vers la modernisation de nos équipements publics, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants Brévannais, l'aménagement des voiries et la transition écologique.

Plus précisément, les principales opérations qui composent cette programmation pluriannuelle sont présentées toutes taxes comprises et sont détaillées comme suit :

- **Rénovation des bâtiments** : travaux de menuiseries de l'école Jean-Louis Marqueze, dont le coût est estimé à 200 K€, financé en quasi-totalité par ADP, des études concernant la qualité de l'air ainsi que des diagnostics amiante ;

- **Rénovation et construction d'équipements sportifs** : la construction du complexe sportif Marie Paradis pour un montant total de 13,751 M€, pour une livraison prévue à l'été 2026. Cet équipement sera équipé d'une salle multisport dotée d'un mur d'escalade, de 4 dojos et de club houses. L'éclairage du terrain de tennis PVC a été rénové en 2025 pour un montant de 43k€ ;
- **Construction d'une école dans le quartier de la Hêtraie** dans le cadre d'un projet ANRU pour près de 12 M€ qui s'inscrit dans le projet d'une ZAC ;
- **Gestion du foncier** notamment pour favoriser l'avancement du **projet de redynamisation du centre-ville**, via l'aménagement d'une ZAC portée par Grand Paris Aménagement. La concertation avec la population qui a débuté courant de l'année 2025 et qui débouchera sur le dossier de création de ZAC ;
- **Amélioration de la voirie communale** : La ville mène chaque année des projets de requalification des voiries. Ces travaux sont généralement précédés d'opérations d'enfouissement des réseaux pour éliminer les câbles aériens. Actuellement, deux projets sont en cours : avenue des Tilleuls pour un montant total de 1,7 M€ et la rue Paul Valéry. Cela permettra d'améliorer l'esthétique des voiries tout en renforçant la sécurité. Des travaux de requalification, dont une partie sera végétalisée, sont prévus pour 2026. A partir de 2027, de nouveaux travaux de requalification devraient débiter sur la rue Louise Chenu.
- **Rénovation de l'éclairage public** : la dernière phase en 2025 pour 580 K€ a permis de finaliser cette rénovation en LED. La commune a déjà investi 2,837 M € depuis le début du marché de performance énergétique et continue l'entretien du réseau pour un budget de 150 K€ par an.
- **Déploiement de la vidéoprotection** : la commune a largement déployé un système de vidéosurveillance, couvrant les entrées et sorties de la ville, ainsi que les quartiers sensibles, les écoles et les bâtiments administratifs. Bien que certains lieux ne soient pas encore équipés, l'impact de cette installation est notable : la délinquance s'est déplacée hors de la commune, les squats dans les halls d'entrée ont diminué, et les rodéos urbains sont moins fréquents grâce à la Brigade Motorisée. Les taux d'élucidation des faits liés aux trafics et dégradations ont augmenté, tandis que les atteintes à l'intégrité physique et les troubles à la tranquillité publique qui ont baissé respectivement de 23 % depuis 2021. De plus, la vidéo-verbalisation autour des écoles et dans les zones de circulation dense a réduit le stationnement anarchique et amélioré le comportement des automobilistes. La ville a déjà investi près de 3,782 M€ depuis 2020 et évalue l'enveloppe restante à 1 M€ jusqu'en 2026 ;
- **Transition écologique** : renouvellement progressif du parc automobile de la ville, remplacement des luminaires énergivores dans les bâtiments communaux (scolaires, administratifs, sportifs...), amélioration de nos équipements de chauffe notamment par l'installation d'optimiseurs de relance sur les chaufferies permettant de générer des économies en gaz ;

Les autres dépenses incluent la subvention à la BSPP et la rénovation de columbariums en 2025. Face à l'augmentation des demandes de crémation, la municipalité modernise ses infrastructures funéraires dans une démarche de planification à long terme. En favorisant la crémation et l'usage de columbariums, la commune réduit l'impact environnemental des inhumations traditionnelles, tout en répondant aux besoins des familles.

Cette programmation pluriannuelle des investissements continuera d'évoluer chaque année, en fonction de l'avancement des projets, des aléas économiques, des contraintes réglementaires et des opportunités de financements qui seront progressivement ajustées.

1.14. Les fonds propres de la Ville

Les recettes propres d'investissement jouent un rôle crucial dans le financement des projets d'investissement, tout en contribuant à l'équilibre financier de la commune. Il est impératif qu'elles augmentent dans les années à venir, compte tenu du volume financier du PPI présenté et de la réduction des marges financières disponibles pour le fonctionnement.

i. Les subventions

Dans le cadre du PPI, les co-financements prévus s'élèvent à 12 M€, représentant 21 % du montant total des projets. Les efforts se concentreront sur les appels à projets les plus avantageux pour la commune, dans le but d'optimiser la gestion des dossiers, tout en cherchant à atteindre un objectif de 80 % de financement par des ressources publiques.

Il est rappelé que la commune arbitre ses investissements au regard des enveloppes disponibles des co-financeurs et des opportunités en vue de maîtriser le recours à l'emprunt. Certains projets d'investissement peuvent être modifiés ou avancés, en termes de calendrier, afin d'être éligibles aux dispositifs de financement.

Les recettes anticipées à fin 2025 devraient atteindre 1,8 M€ pour le financement des principaux projets liés aux projets suivants :

- Le déploiement de la vidéoprotection ;
- L'acquisition de gilets pare-balles ;
- Des travaux de rénovations énergétiques ;
- La requalification du stade de tennis PVC ;
- La réalisation du complexe sportif Marie-Paradis ;
- Rénovation de l'éclairage public ;
- Les travaux de menuiseries à Picasso ;
- Acquisition d'un véhicule électrique.

En 2026, les nouvelles subventions sont évaluées à 2,5 M€ intégrant des subventions déjà attribuées, qui seront encaissées progressivement en fonction de l'avancement des projets concernés et de nouvelles subventions dont les dossiers sont en cours de préparation (Eclairage public, vidéoprotection, complexe sportif Budé, l'acquisition de véhicule électriques...). Cette part de co-financement a vocation à être revalorisée au cours de l'année 2026 à la suite des appels à projets lancés et auxquels les services de la commune répondront.

ii. Les autres recettes d'investissement

➤ La Taxe d'aménagement

Le premier volet est lié à la taxe d'aménagement (TA) qui est due pour toutes opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle est assise sur la délivrance des permis de construire aux particuliers et aux promoteurs dans le cadre de programme de logements.

La prospective a été établie en lien avec les autorisations d'urbanisme délivrées par la commune, mais aussi avec les difficultés rencontrées par les communes sur le recouvrement de ce produit par l'administration fiscale :

	Réalisé prévisionnel 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029
Produit total de Taxe d'aménagement (en €)	130 000,00	120 000,00	259 000,00	120 000,00	120 000,00
<i>dont programme de logement collectif</i>		-	109 000,00		
<i>dont demandes des particuliers</i>	120 000,00	150 000,00	150 000,00		

En ce qui concerne les logements collectifs, rien n'est inscrit à ce stade au regard du manque de visibilité sur ce type de construction.

➤ Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA)

Le second volet comprend notamment le Fond de compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée qui dépend des investissements réalisés en n-2 par la commune.

Le PLF 2026, ne modifie pas le taux du FCTVA donc les estimations sont réalisées avec le taux en vigueur (16,404%) sur les dépenses 2024.

	2025	2026	Prospective 2027	2028	2029
FCTVA	1 268 539	1 487 746	1 796 842	1 799 842	1 800 842

VI. LA GESTION DE LA DETTE

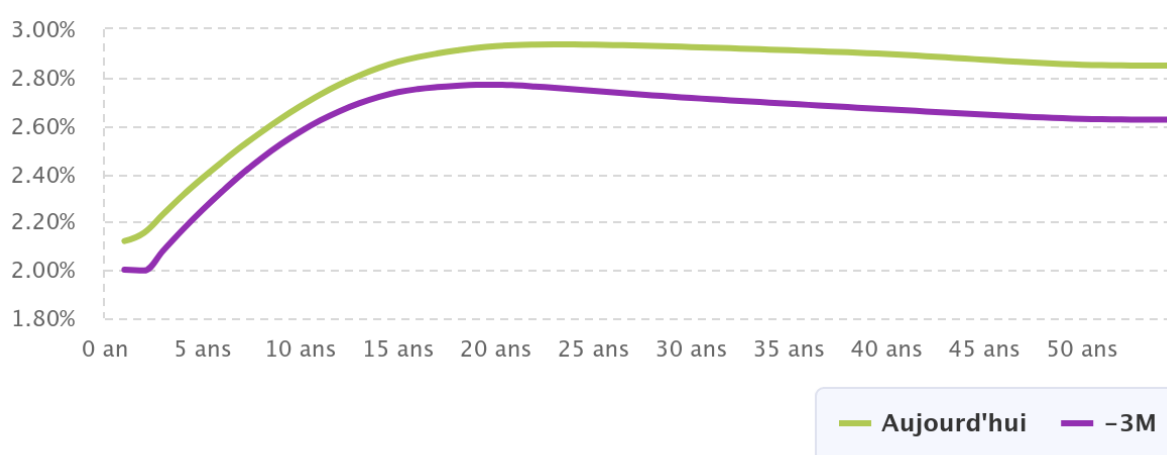
En 2025, les taux d'intérêt sont restés élevés, un phénomène qui a des répercussions significatives sur la capacité d'emprunt des collectivités locales. Ce contexte est principalement le résultat des politiques monétaires restrictives menées par les banques centrales, notamment la Banque centrale européenne (BCE), qui ont relevé leurs taux directeurs pour contenir l'inflation persistante depuis 2022.

En conséquence, les collectivités locales sont confrontées à un coût d'emprunt plus élevé, affectant directement leur capacité à financer leurs investissements futurs, et contraignant les collectivités à prioriser ceux qui apportent un retour sur investissement ou des subventions étatiques. Les taux sur les emprunts à 10 ans, par exemple, ont significativement augmenté par rapport aux niveaux des années précédentes, dépassant parfois 3,9 % cette année.

Bien que certains économistes prévoient un ralentissement de l'inflation et une éventuelle stabilisation des taux dans les années à venir et que les taux ont faiblement diminués durant l'année 2025, les conditions financières devraient rester plus restrictives qu'auparavant, ce qui pourrait continuer à limiter la capacité d'emprunt des collectivités locales.

En début d'année 2025, les taux d'intérêt sur les marchés de prêts à long terme, particulièrement pour des maturités de 15 et 20 ans, sont relativement élevés. Pour les emprunts à 15 ans, le taux moyen se situe autour de 3,1 % à 3,5 %. Pour les prêts à 20 ans, les taux sont légèrement supérieurs, autour de 3,60 % en moyenne.

Toutefois, au cours de l'année, les taux ont baissé passant à un EURIBOR – 3 mois à 2,8% et une baisse qui se maintient sur les années à venir.



1.15. Les opérations bancaires 2025

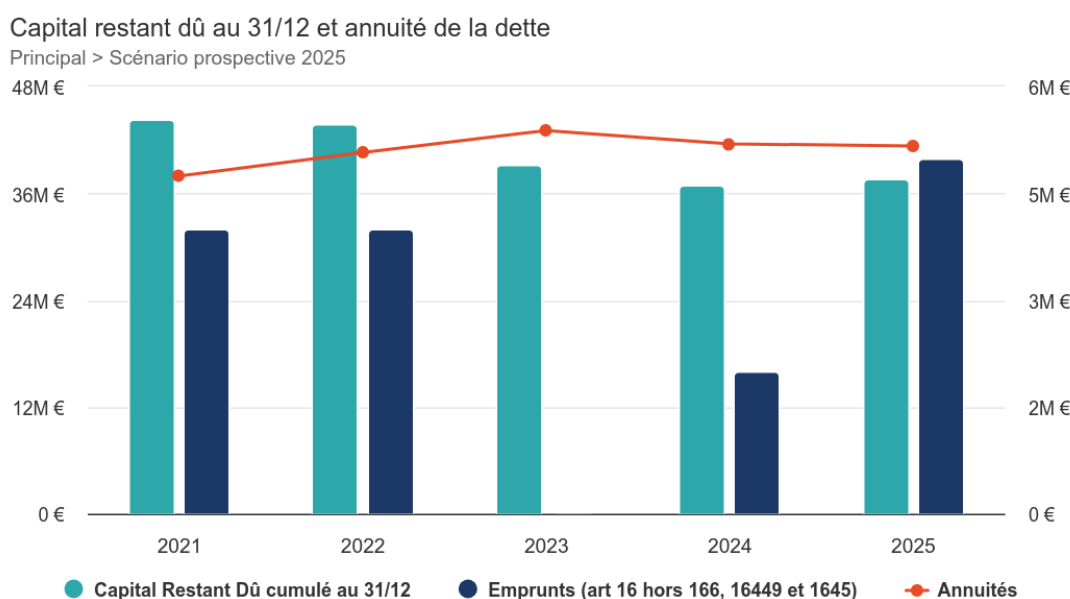
Attentive à la maîtrise de ses dépenses publiques, la commune a réalisé une seule consultation en avril 2025, après avoir constaté les premiers effets de la baisse des taux directeurs par la BCE.

Préférant toutefois utiliser son fonds de roulement et compte tenu du coût élevé des emprunts, la commune n'a emprunté que 5 M€ sur 30 ans pour cette année pour le financement du complexe sportif Marie-Paradis.

Consciente du contexte économique difficile, la municipalité est restée prudence en empruntant 5M€ au taux du livret A +0,60 de marge sur 30 ans. Ainsi, la commune bénéficie d'un taux de 2,3% en septembre 2025.

1.16. Description et valorisation de l'encours

Au 31 décembre 2025, la commune anticipe son encours de dette à 37 559 887 € réparti en 35 emprunts souscrits auprès de 4 établissements prêteurs.



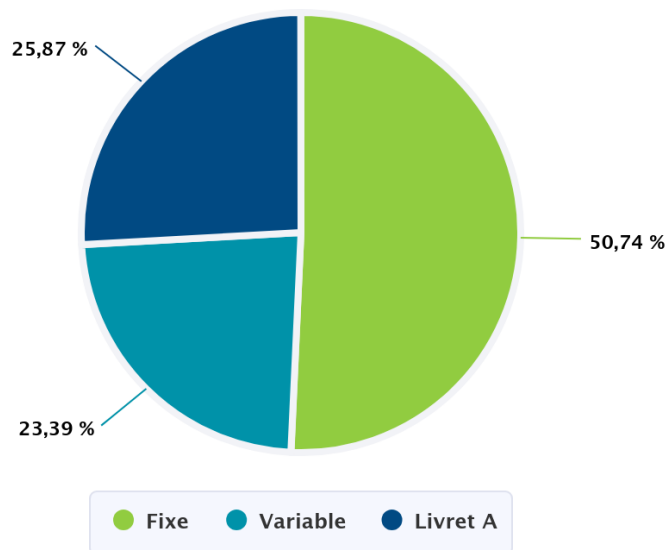
Au 31 décembre 2025, l'encours de dette n'augmentera que de 687K€ par rapport à l'année 2024. Il s'agit d'une stabilisation de l'encours qui se justifie par un recours très maîtrisé de la ressource bancaire sur ces dernières années et par une utilisation prioritaire des excédents.

La dette par habitant est attendue à 1 309,90 € en 2025, en baisse ces dernières années (1 380 € en 2023).

i. Les caractéristiques de la dette

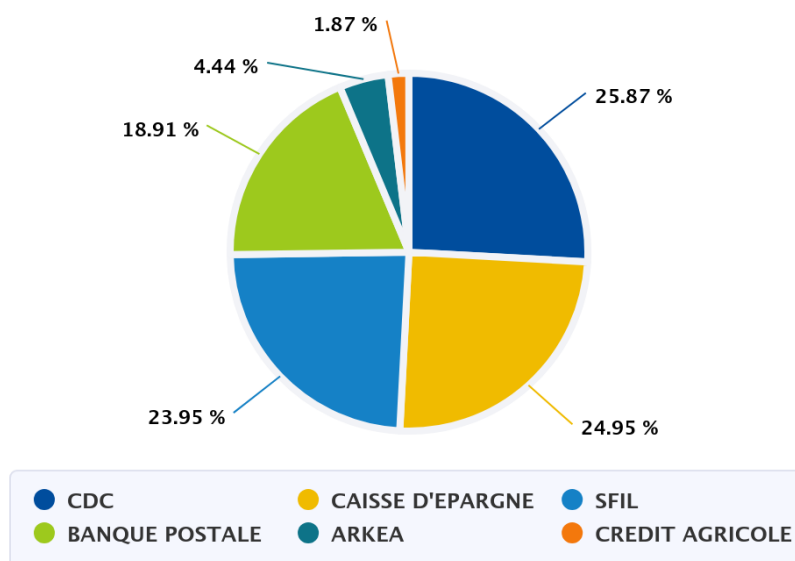
➤ Dette par type de prêt

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	19 048 210 €	50,74%	1,78%
Variable	8 779 615 €	23,39%	2,67%
Livret A	9 712 062 €	25,87%	2,36%
Ensemble des risques	37 539 887 €	100,00%	2,14%



La commune a fait le choix de porter sa dette majoritairement sur le taux fixe soit 22 emprunts sur un total de 35. A noter que les 12 emprunts à taux variables sont indexés sur les taux les plus usuels Euribor et Livret A, ce qui classe l'intégralité du portefeuille au risque le plus faible noté 1 A.

➤ Dette par établissement prêteur



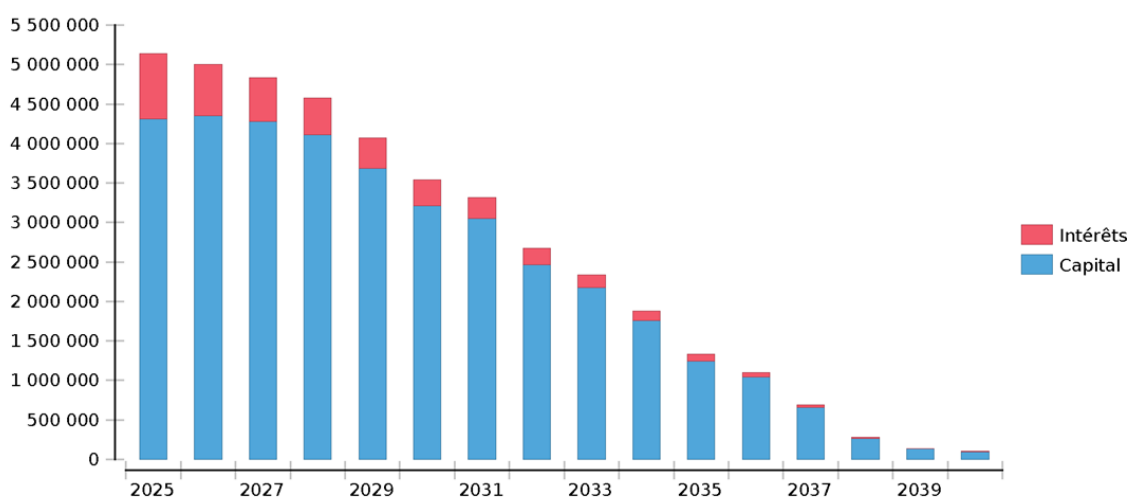
Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 712 062 €	25,87%
CAISSE D'EPARGNE	9 367 348 €	24,95%
SFIL CAFFIL	8 992 144 €	23,95%
BANQUE POSTALE	7 100 000 €	18,91%
ARKEA	1 666 667 €	4,44%
CREDIT AGRICOLE	701 667 €	1,87%
Ensemble des prêteurs	37 539 887 €	100,00%

Les prêteurs présents au sein de l'encours de la commune sont relativement diversifiés. Cette diversité permet, dans le cadre de futures consultations bancaires, une meilleure mise en concurrence des établissements et procure un plus grand pouvoir de négociation sur les conditions financières contractualisées. De plus, cela permet à long terme de construire des relations privilégiées avec plusieurs établissements prêteurs, garantissant une plus grande indépendance de la commune à l'égard de ses différentes sources de financement.

ii. Le profil d'extinction de la dette

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

Flux de remboursement



1.17. La stratégie pluriannuelle d'endettement de la commune

Élaborer une stratégie d'endettement s'avère particulièrement complexe dans le contexte économique actuel, marqué par de fortes incertitudes, tout en devant respecter la contrainte d'un strict équilibre budgétaire. Toutefois, la commune construit sa stratégie autour de plusieurs axes :

- **Recourir à l'emprunt de manière ciblée** en priorisant les investissements essentiels, comme ceux liés à la transition écologique, à la construction de bâtiments performants énergétiquement, à la préservation de nos espaces verts, avec un retour sur investissement durable, et qui ne peuvent être financés par les ressources propres à court terme ;
- **Maintenir un taux d'endettement modéré** pour ne pas fragiliser la capacité d'investissement à long terme ;
- **Diversifier les sources de financement** afin d'alléger le poids de l'endettement tout en permettant la réalisation des projets structurants, en sollicitant les différents partenaires financiers (Etat, Région, MGP, Agence Nationale du Sport...) ;
- **Optimisation de la dette existante**, en renégociant la dette existante lorsque les conditions de marché deviennent plus favorables. Des opérations de refinancement peuvent permettre de réduire les taux d'intérêt sur les prêts à long terme, libérant ainsi de l'espace budgétaire pour d'autres projets. L'allongement de la durée des emprunts pourrait être envisagé dans certains cas, à condition de ne pas alourdir excessivement le coût global de la dette ;
- **Veiller à une répartition optimale entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable** garantissant une dette plus compétitive ; cet objectif devant être considéré comme un moyen d'atteindre la meilleure optimisation des frais dans la durée.

La commune de Limeil-Brévannes a souhaité limiter son recours à l'emprunt pour restaurer sa capacité d'autofinancement nette. Le recours au levier bancaire a ainsi été limité à 23 M€ sur la période, ce qui permet de réduire le poids du remboursement en

capital de la dette et des intérêts sur les épargnes. Celui-ci représente en moyenne un tiers du financement du PPI sur la période 2025-2029.

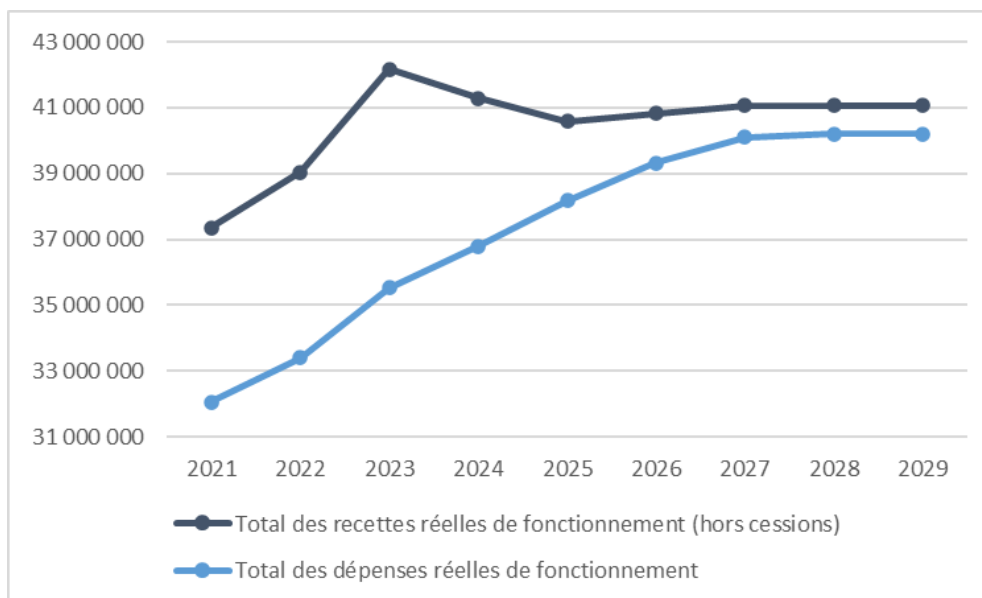
Les charges financières liées à l'encours de dette actuel et futur sont estimées en 2026 à 863K€ une soit légère hausse de 30K€ par rapport aux intérêts anticipés à fin 2025 (835 K€).

Cette stabilisation s'explique par l'extinction de certains prêts et la décrue progressive des taux d'intérêts.

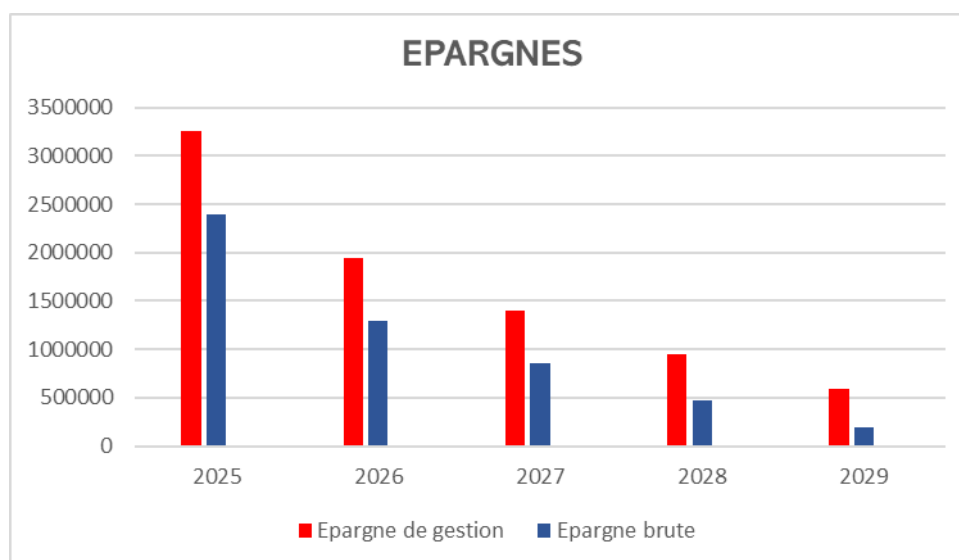
L'encours prévisionnel fin 2025 devrait atteindre 37,539 M€, compte tenu du remboursement annuel de la dette existante (4,354 M€), et de la prévision en 2026 de contracter une enveloppe de 8 M€.

VII. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Au regard du contexte économique dégradé qui asphyxie l'action des collectivités, les dépenses réelles de fonctionnement évolueraient de 3% par an en moyenne, contre +1% par an en moyenne pour les recettes réelles de fonctionnement sur toute la période de la prospective.



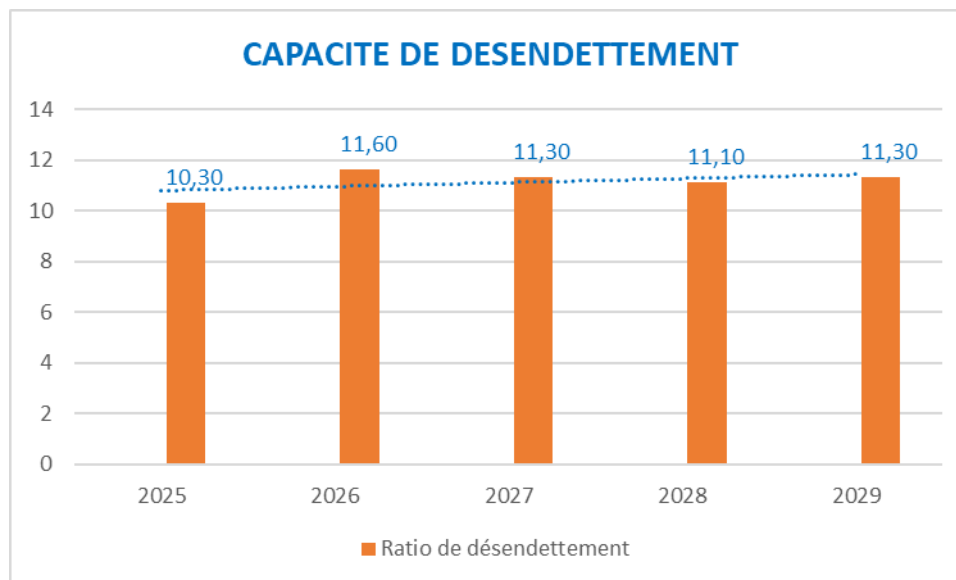
Les épargnes se retrouvent grignotées progressivement et contraignent la commune à puiser davantage dans son fonds de roulement rendant les préconisations de la Chambre régionale des comptes du respect de deux mois de dépenses de personnel (3,5 M€) difficiles.



Dans le souci de maintenir une santé financière solide, la commune impose une limite de 20 millions d'euros à son recours à l'emprunt et veille à conserver une capacité d'autofinancement nette positive tout au long de la période. Toutefois, il sera nécessaire d'identifier des marges de manœuvre dans la section de fonctionnement, soit par une

réduction des dépenses, soit par une augmentation des recettes, afin de diminuer ou d'éviter le recours à l'emprunt à l'avenir.

Cette baisse du recours à l'emprunt permettrait également au ratio de désendettement de ne pas dépasser le seuil de 12 ans fixé en prospective financière.



Le budget 2026 devra concilier rigueur financière et ambition pour l'avenir. La municipalité entend poursuivre une gestion prudente tout en soutenant les projets structurants pour le territoire. La préparation des générations futures et la satisfaction des besoins des habitants demeurent au cœur des orientations budgétaires de la commune.

Enfin, cette projection financière repose sur une approche évolutive, ajustée au fil des contraintes et des opportunités que rencontrera la commune. Dans ce cadre, la ville est pleinement consciente de la nécessité d'agir sur la dynamique de ses dépenses afin de réduire l'écart entre recettes et charges, et ainsi « desserrer le ciseau budgétaire ».

Annexe 1 : Tableau des effectifs

Les agents sont répartis par filière ou fonctions. Le tableau ci-après détaille l'effectif permanent pourvu de la Ville au 1^{er} octobre 2025 :

Grade ou emploi	Effectif permanent pourvu
Emplois de cabinet	1
Emplois fonctionnels	2
Directeur Général des Services	1
Directeur Général Adjoint des Services	0
Filière administrative	89
Attaché hors classe	1
Attaché principal	2
Attaché	22
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5
Rédacteur	13
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	8
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	14
Adjoint administratif	22
Filière Animation	53
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0
Animateur	5
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	8
Adjoint d'animation	40
Filière Police Municipale	11
Chef de service de police municipale	1
Brigadier-Chef principal	4
Gardien-Brigadier	6
Filière médico-sociale	9
Puéricultrice	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3
Auxiliaire de puériculture de classe normale	5
Filière sociale	33
Agent social principal 2cl	6
Agent social	10
Atsem principal de 2 ^{ème} classe	9
Atsem principal de 1 ^{ère} classe	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3
Educateur de jeunes enfants	4
Filière sportive	2
Educateur des activités physiques et sportives	1
Opérateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1
Filière technique	196
Ingénieur	5
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1

Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	4
Agent de maitrise principal	8
Agent de maîtrise	4
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	34
Adjoint technique	127
TOTAL	396

Répartition des agents titulaires et stagiaires	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Filière administrative	9,5	10	34,8	54,30
Filière animation	0	2	32,9	34,9
Filière Sécurité (Police Municipale)	0	1	10	11
Filière médico-sociale	1	8	26	35
Filière sportive	0	1	1	2
Filière technique	1	2	101,5	104,5
Total	11,5	24	206,20	241,70

Répartition des agents contractuels permanents	Cat A	Cat B	Cat C	Autres	Total
Filière administrative	14	10	8	3	35
Filière animation	0	3	15		18
Filière Sécurité (Police Municipale)	0	0	0		0
Filière médico-sociale	0	0	7		7
Filière sportive	0	0	0		0
Filière technique	4	5	82		91
Total	18	18	112	3	151

Répartition des agents non permanents	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Sans grade (horaires)	0	0	151	151
Contractuels remplaçants			7	7
Total	0	0	158	158

Annexe 2 : Tableau des indemnités versées aux élus en au 1^{er} novembre 2025

Elus	Indemnités Ville mensuelles brutes en €	Indemnités GPSEA mensuelles brutes en €
LECOUFLE FRANCOISE Maire Vice-présidente GPSEA	3 265,59	1 342,50
LLOPIS PHILIPPE Adjoint au Maire Conseiller territorial GPSEA	1 315,37	939,67
GERBAULT PHILIPPE Adjoint au Maire Conseiller territorial GPSEA	1 315,37	246,63
GASNIER DANIEL Adjoint au Maire	1 315,37	
KOJCHEN CORINE Adjointe au Maire Conseiller territorial GPSEA	1 315,37	246,63
TOIN KOUASSI AMBROISE Adjoint au Maire	1 315,37	
GASSET AÏCHA Adjointe au Maire	1 315,37	
RODRIGUEZ SILVA DOMINIQUE Adjoint au Maire	1 315,37	
TRONY PEGGY Adjointe au Maire	1 315,37	
DAUVERGNE GILLES Conseiller municipal délégué	1 274,26	246,63
BLONDEL ROMAIN Conseiller municipal délégué	1 274,26	
LEANDRE ERIC Conseiller municipal délégué	616,49	
BRUN CATHERINE Conseiller municipal délégué	616,49	
Marie-Laure BATAILLE Conseiller municipal délégué	205,53	
COELHO LOPES ROSA Conseiller municipal Conseiller territorial GPSEA		246,63

Aucun élu siégeant au Conseil municipal ne perçoit d'indemnité au titre de fonctions exercées au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, ni au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.